

HN
31
E34
V, 202-203
1930

LETTRE-PRÉFACE

ARCHEVÊCHÉ
DE
MONTRÉAL

Montréal, le 20 octobre 1930

Révérènd Père Joseph-P. Archambault, S. J.
Montréal

MON RÉVÉREND PÈRE,

Je viens de lire, et avec le meilleur intérêt, l'excellente brochure que vous publierez bientôt sur « l'apostolat laïque ». Les définitions, les principes, leurs conclusions, se tiennent rigoureusement comme dans un traité et s'appuient sur la doctrine authentique de l'Église. En outre, vous ne perdez aucune occasion de prendre contact avec les réalités de l'heure, les exigences de notre milieu canadien: vous avez atteint parfaitement votre but. Il faut vous louer encore de l'accent apostolique qui ne trompe pas et qui donne à votre appel le rythme le plus entraînant.

En vérité, l'apostolat—et celui dont vous parlez—entre dans la notion même du catholicisme, qui est une propagation de foi. Il commence avec les soixante-douze disciples de Notre-Seigneur et ces auxiliaires laïques que saint Paul remercie d'avoir travaillé avec lui « dans l'Évangile ». En ce corps mystique qu'est l'Église, aucun membre ne peut se désintéresser d'un autre, encore moins de la tête: « et si un membre souffre, tous les autres souffrent avec lui ». Il est d'ailleurs admirable que dans le plan du salut du monde Dieu ait voulu garder à nos activités humaines un rang d'honneur, et nous ne pouvons nous dérober à la tâche impérieuse que, de ce fait, il nous confie. La foi n'est pas un trésor égoïste à ramasser en soi-même. Tous ont droit, en quelque sorte, à recevoir, de ceux qui les possèdent, les fruits de la rédemption. Je l'avoue, le résultat consolant — et qui

répond à une de mes vives sollicitudes — de cette semaine de missiologie qui vient de se tenir avec un tel succès dans notre ville, c'est qu'elle a été une illustration incomparable de cette vérité, et qu'en remuant profondément notre peuple, elle a — j'en ai le témoignage — éveillé chez lui le sens catholique.

La vocation missionnaire est la grâce de tout chrétien. Les formes abondent, au surplus, qui s'adaptent aux plus différents états. Il y aura toujours à revenir sur les moyens irremplaçables et d'accès universel: la prière, l'exemple, la parole. J'aime singulièrement ce mot d'Ollé-Laprune que vous citez: « Le chrétien, comme l'Église elle-même, doit être la preuve de sa foi et comme une présence réelle. » Vous pourriez y ajouter cet autre du même philosophe: « On ne peut ni penser, ni parler, ni agir, comme si Jésus-Christ n'était pas venu. »

L'effort individuel, tout fécond qu'il est, ne saurait suffire. Il faut organiser ce que le Saint-Père appelle « la participation des laïques à l'apostolat hiérarchique ». Vous dégagez bien les enseignements de cette charte de l'« Action catholique » que le Pape nous livre en un document doctrinal de haute portée. C'est avec raison que vous remarquez l'insistance de Pie XI à soumettre la mise en œuvre des « forces » aux ordres de la Hiérarchie. L'évêque, de droit divin, préside à l'exercice de l'apostolat. Aucune école, quelles que soient, par ailleurs, son adhésion aux vérités religieuses et sa fidélité aux pratiques de la foi, ne peut revendiquer le privilège de l'« action catholique » si au lieu d'une acceptation ouverte des directives de l'évêque, elle travaille au triomphe de ses vues personnelles, de ses intérêts particuliers, tout justes même qu'ils paraissent. Il lui manque le principe et l'objet de sa mission: le lien à l'autorité. C'est la déclaration très formelle du Chef suprême dans la Hiérarchie.

L'on ne comprendrait donc pas que ce fut penser en catholique sur l'obéissance et sur l'apostolat que de se sous-

traire aux consignes de l'évêque quand on n'en saisit pas l'opportunité ou qu'elles contrarient le jugement propre. Cette confiance délicate et résolue en ceux qui ont pouvoir de gouverner impose à des esprits naturellement indépendants des sacrifices parfois pénibles: elle est la pierre de touche du vrai fidèle et de l'apôtre. Si l'on est pour le Pape, il faut être avec lui jusque-là.

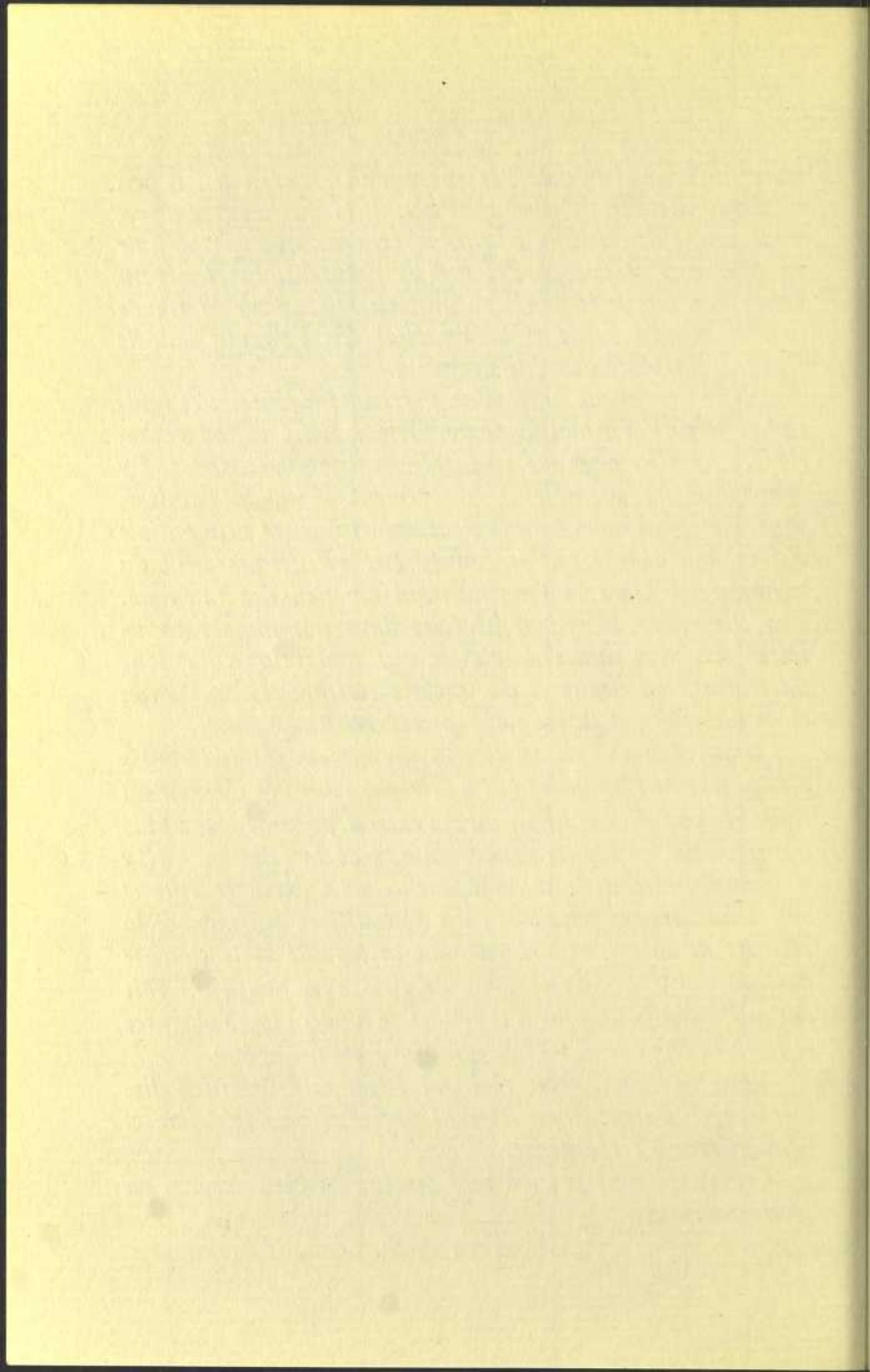
Notre organisme paroissial, à ressorts vigoureux et multiples, fournit l'armature toute prête à notre action catholique. Le zèle, sous ses inspirations diverses, trouve à s'y mouvoir et à s'y employer efficacement. C'est la paroisse, sans doute, qui nous permet d'accomplir l'œuvre primordiale d'apostolat, définie par le Saint-Père: « l'accroissement du royaume de Dieu et l'amendement chrétien des mœurs ». Par elle encore devraient pénétrer dans nos masses populaires les idées saines de vie sociale: conception catholique du travail, des droits et des devoirs réciproques du patron et de l'ouvrier... Elle est notre providentielle ressource.

Il me reste à exprimer le vœu que nos classes dirigeantes s'emparent de l'influence qui leur revient dans ce mouvement collectif et qu'elles se destinent à l'exercer par une étude plus approfondie des vérités fondamentales de la religion. Il y a souvent entre la formation intellectuelle de notre élite et ses connaissances religieuses un déséquilibre qui menace la sécurité de la foi. Combien dont la loyauté et le courage deviendraient un service pour l'Église s'ils pouvaient voir sur quels motifs lumineux et solides se fondent leurs obscures et timides croyances! Tout convaincu est un apôtre.

Votre brochure, mon révérend Père, contribuera d'elle-même à cette instruction: ce doit vous être une première et déjà précieuse récompense.

Croyez, je vous prie, à mes sentiments bien dévoués en Notre-Seigneur.

† GEORGES, Arch. Coad. de Montréal



L'Apostolat laïque

I

Devoir de l'Apostolat



L'APOSTOLAT LAÏQUE est une des gloires de notre siècle.

En notre pays surtout, grâce à un concours particulier de circonstances, nombreux sont les hommes et les jeunes gens qui, depuis quelques années, s'y livrent avec une généreuse ardeur.

Il faut se réjouir de ce fait. Et il est à souhaiter que la troupe de ces vaillants grossisse de jour en jour.

Car l'apostolat laïque est une nécessité. L'amour de Dieu, le bien des âmes, nos propres intérêts le commandent.

* * *

Est-il nécessaire de définir ce qu'on entend par apostolat ?

Être apôtre c'est se dévouer au service d'une cause. Être apôtre catholique ce sera donc se dévouer à la gloire de Dieu et au salut du prochain: ne pas se contenter d'accomplir de son mieux ses devoirs de religion, mais s'efforcer d'entraîner dans la même voie le plus d'âmes possible, travailler à étendre autour de soi le règne de Notre-Seigneur, lutter pour faire reconnaître et triompher ses droits.

Cet apostolat s'impose à tous. On ne saurait le négliger et être bon chrétien. Donnons-en quelques preuves.

Aimer le bon Dieu n'est-il pas pour chacun un devoir ?
« Tu aimeras le Seigneur ton Dieu, de tout ton cœur, de toute ton âme, et de tout ton esprit. C'est là le plus grand et le premier commandement ¹. »

Mais comment aimer Dieu et rester indifférent à son honneur et à ses prérogatives ? Que dirait-on d'un enfant qui honorerait et respecterait son père mais le laisserait insulter par le premier venu, souffrirait qu'on le dépouillât de ses biens, qu'on foulât aux pieds ses droits ? Ce fils ne serait certainement pas animé d'un sincère amour filial.

Ainsi des catholiques, insouciants de ce qui se passe autour d'eux. Que le bien ou le mal triomphe, que leurs concitoyens servent ou ne servent pas Notre-Seigneur, peu leur importe pourvu qu'ils pratiquent, eux, leur religion. Mais le bon Dieu a droit aux hommages de tous les hommes. Le mal commis sur la terre le blesse. C'est une révolte contre sa loi. Celui donc que ces offenses n'émeuvent pas, qui ne tente rien pour les faire cesser, n'a pas la vraie piété filiale. Il n'aime pas le bon Dieu comme le demande le premier précepte du décalogue. Il n'est pas bon catholique.

« Ah ! s'écriait Clovis, en entendant le récit de la Passion de Notre-Seigneur, si j'avais été là avec mes Francs, je l'aurais bien vengé ! » Et saint François d'Assise, en parcourant la campagne romaine, le cœur gonflé de tristesse devant l'indifférence des hommes : « L'Amour, l'Amour n'est pas aimé. »

Comme ils comprenaient bien, l'un et l'autre, les exigences de l'amour divin. Tels, aussi, tous ces militants de l'action catholique dont les nobles figures ont illustré notre âge, un Godefroy Kurth, par exemple, le grand

1. MAT. XXII, 37 et 38.

historien belge, qui suspend ses travaux littéraires et « descend dans la rue » prendre part aux luttes que livrent ses compatriotes pour la défense de leur foi, ou un Jules-Paul Tardivel dont la plume vaillante, dédaigneuse de besognes plus lucratives mais moins nobles, batailla durant vingt-cinq ans au service de la vérité.

A côté de ce premier commandement s'en dresse un autre qui constitue avec lui les bases mêmes de la religion: l'amour du prochain. « Le second lui est semblable: Tu aimeras le prochain comme toi-même. A ces deux commandements se rattachent toute la Loi et les prophètes ¹. »

Mais aimer quelqu'un c'est lui vouloir et surtout lui faire du bien. L'amour se prouve par des actes. Il ne saurait se contenter de sentiments ou de paroles.

Cette solidarité qui nous lie ainsi les uns aux autres, nous la comprenons et la pratiquons assez facilement lorsqu'il s'agit de choses matérielles. Qui refuserait de donner un coup de main à un ami, à un compagnon de travail, voire à un inconnu, dans l'embarras? Le feu se déclare chez votre voisin: vous accourez spontanément lui porter secours. Un malheur est imminent, que votre intervention peut prévenir: sans hésiter vous agissez. Voici un mendiant à votre porte. Il est exténué. Il défaille de faim. Allez-vous le laisser mourir ainsi sur votre seuil? Mais non! Personne n'oserait avoir cette cruauté. Et si quelqu'un s'y laissait aller, il sentirait bien qu'il manque à son devoir, qu'il commet une faute.

Or, cette solidarité n'est pas restreinte à l'ordre temporel. Au contraire, lorsque Notre-Seigneur nous ordonne de faire du bien aux autres, il a surtout en vue le bien

1. MAT. XXII, 39 et 40.

spirituel, le bien de l'âme. *Mandavit illis unicuique de proximo suo* ¹, lisons-nous dans l'Écriture sainte. Le bon Dieu a confié à chacun le soin de son prochain. Non, évidemment, que chacun doive porter la responsabilité de tout ce qui se fait autour de lui. Mais tous nous exerçons sur certaines âmes quelque influence. De nos actes dépendent en grande partie les leurs.

Et de même que l'amour du prochain nous obligeait à le secourir dans ses embarras matériels, à lui faire éviter tel malheur, à l'empêcher de mourir de faim, ainsi, et à plus forte raison, nous oblige-t-il à lui venir en aide dans ses difficultés morales, à écarter de son âme tel danger menaçant, à l'empêcher surtout de succomber spirituellement.

Mais tout ceci qu'est-ce autre chose que l'apostolat laïque, celui qu'ont pratiqué les Ozanam, les Féron-Vrau, les Léon Harmel, et ici, au Canada, les Painchaud, les Derome, les Charles Langlois ?

Un industriel montréalais bien connu, décédé il y a quelques années, M. Théophile Galipault, fut frappé de cette doctrine lorsqu'on la lui exposa à la Villa Saint-Martin. « Je m'occupe du bien-être matériel de mes employés, se dit-il, mais leur bien-être spirituel, je n'y ai jamais songé. Que pourrais-je faire pour leur âme ? » Et après avoir réfléchi et consulté, il opta pour la retraite fermée. Il voulut cependant que chacun y allât de lui-même, conscient de l'acte qu'il posait et désireux d'en profiter. L'exemple de leur patron et les facilités qu'il leur accorda entraînèrent peu à peu tout son personnel. Quelle joie pour cet industriel chrétien le jour où il put dire: Ils y sont tous passés!

1. *Eccli.*, xvii, 12.

Ils venaient en groupe à l'époque où l'industrie de la chaussure permettait le plus facilement leur absence. Et M. Galipault, qui faisait sa retraite avec les voyageurs, ne manquait pas de se rendre à la conférence du dernier jour et de leur donner de sages conseils.

Bel exemple d'amour du prochain, de véritable apostolat laïque.

A ces préceptes fondamentaux viennent se joindre nos propres intérêts.

Ne serons-nous pas les premiers, nous et nos enfants, à bénéficier de cet apostolat salubre ? Si nous moraliisons en effet le milieu que nous habitons, si nous le rendons foncièrement sain, honnête, catholique, il nous sera plus facile d'y pratiquer la vertu, d'y accomplir nos devoirs religieux. L'ambiance exerce une si profonde influence sur les âmes. Combien, tièdes dans un milieu indifférent, seront fervents dans une paroisse pieuse.

En outre, à propager sa foi, on l'affermir en soi-même. C'est un de ces trésors dont parle saint Augustin qui, loin de diminuer par le don qu'on en fait aux autres, augmente, au contraire, en raison même de notre générosité.

Sa simple conservation d'ailleurs postule cet apostolat. On ne garde sûrement ici-bas que les richesses qu'on protège. Laissez traîner vos billets de banque, vos titres, votre or, on vous les volera. Trésor précieux entre tous, la foi n'échappe pas à cette loi. Vous voulez la conserver intacte, la transmettre dans toute sa pureté à vos enfants, ne la laissez pas languir dans l'ornière de l'inaction, proie facile de l'indifférence, mais placez-la comme une lumière au centre de votre vie, entourez-la de pratiques vivantes, généreuses, apostoliques. Aucune main sacrilège n'y pourra toucher.

A tous ces arguments ajoutons celui d'autorité. Cet apostolat, les Souverains Pontifes n'ont cessé de le recommander. Plus pressante, à certaines époques, à cause du besoin des temps, leur parole cependant a toujours exprimé le même mot d'ordre.

Léon XIII, par exemple, disait un jour: « Qu'est-ce que Jésus-Christ est venu faire en ce monde? Il est venu sauver les âmes, sauver les nations. Qu'est-ce que son Vicaire doit faire? La même chose. Tous les chrétiens doivent travailler à la même œuvre ¹. » Et Pie X: « Nous savons que Dieu a recommandé à chacun le soin de son prochain. Ce ne sont donc pas seulement les hommes revêtus du sacerdoce qui doivent se dévouer aux intérêts de Dieu et des âmes, mais tous sans exception ². »

Commentant cette parole, Sa Grandeur Mgr Paul-Eugène Roy, évêque auxiliaire de Québec, écrivait en 1911: « A la cohorte nombreuse et si fortement disciplinée que mène Satan, il faut opposer les soldats de Jésus-Christ. L'heure est grave. C'est un devoir pour tous les enfants de l'Église de se rallier autour du drapeau qu'elle arbore, et de prendre rang dans les armées qu'elle forme. Ce devoir s'impose même en notre pays. Sans doute la haine antireligieuse ne se dresse pas encore, ici, triomphante sur les ruines de la foi. Mais elle est à l'œuvre, habile, insidieuse, souvent masquée, toujours active. Elle sait tracer son programme, concerter ses entreprises, grouper ses adeptes. Elle a des audaces et des courages qui étonnent et devraient nous instruire; elle remporte des succès qui devraient nous inquiéter. Le temps est donc venu pour les catholiques de chez nous de bien entendre le solennel avertissement du Pape, et

1. Cité par Vuillermet, O. P., *La Conquête des hommes*, p. 42.

2. Encyclique *E supremi apostolatus cathedra*.

de s'engager dans une action sérieuse et pratique. Il nous faut des apôtres! L'Église le demande et Dieu le veut!¹ »

Mais ce qui importe surtout pour nous ce sont, évidemment, les directives du Pape actuel, du Chef vénéré sous lequel la Providence nous a placés. Or personne ne peut ignorer combien elles sont précises et vigoureuses.

Dès sa première encyclique *Ubi Arcano*, Pie XI fait aux évêques cette recommandation: « Rappelez par ailleurs à l'attention des fidèles que c'est en travaillant à des œuvres d'apostolat privé ou public, sous votre direction et celle de votre clergé, à développer la connaissance de Jésus-Christ et à faire régner son amour qu'ils mériteront le titre magnifique de *race élue, sacerdoce royal, nation sainte, peuple racheté* (*I Pet. II, 9*). »

Cette pensée le Pape l'a reprise et développée dans ses lettres sur l'Action catholique. Nous y reviendrons quand nous traiterons spécialement de ce mode d'apostolat. Reproduisons simplement un autre passage tiré de la Lettre au cardinal-archevêque de Tolède, en date du 6 novembre 1929: « Il est absolument nécessaire qu'à notre époque tous soient apôtres; il est absolument nécessaire que les gens du siècle ne mènent pas une vie oisive mais qu'ils soient prêts à obéir aux volontés de l'Église et lui offrent leurs services de manière que par leurs prières, leurs sacrifices et leur collaboration active, ils contribuent puissamment à l'accroissement de la foi catholique et à l'amendement chrétien des mœurs. »

Peut-on désirer direction plus nette et plus ferme? Elle éclaire notre religion. Elle en précise les obligations. Un prélat belge, Mgr Picard, s'en faisait l'écho lorsqu'il disait dans une conférence au jeune Barreau liégeois: « Le catholicisme est une générosité, un dévouement, une donation de soi, un service. »

1. « L'Apostolat laïque », *Messenger Canadien du Sacré Cœur*, janvier 1911, p. 4.

II

Modes d'apostolat

Mais comment va s'exercer cet apostolat ? Imposé à tous les chrétiens, il doit être à la portée de chacun. Autrement le bon Dieu exigerait de quelques-uns une chose impossible.

Les moyens d'être apôtre sont, en effet, des plus variés, et s'il en est d'exécution assez difficile, d'autres, par contre, s'offrent à tous, quels que soient leur âge, leur fortune, leur situation sociale, leur degré d'instruction, leur état de santé.

LA PRIÈRE

Ainsi, le premier, la prière. Pie XI, nous avons dû le remarquer, la mentionne avant tout autre moyen dans sa Lettre au cardinal Segura : « Il est absolument nécessaire qu'à notre époque tous soient apôtres... de manière que par leurs prières... ils contribuent puissamment à l'accroissement de la foi catholique et à l'amendement chrétien des mœurs. » Et à chaque occasion, qu'il parle aux pèlerins canadiens, ou aux membres de l'Association catholique de la Jeunesse française, ou aux congréganistes de la Sainte-Vierge, le Pape met la prière au premier plan de l'apostolat.

Aucune arme, de fait, n'est aussi puissante. Elle agit directement sur le cœur de Dieu. Plus efficacement que les moyens humains les plus réputés, que les richesses, les armées, l'influence, elle peut changer le cours des événements, adoucir les cœurs endurcis, éclairer les esprits aveuglés.

Un philosophe, Donoso Cortès, a écrit : « Je crois que ceux qui prient font plus pour le monde que ceux qui combattent. Si nous pouvions pénétrer dans les secrets de Dieu et de l'histoire, je tiens pour certain que nous

serions saisis d'admiration devant les prodigieux effets de la prière, même dans les choses humaines. »

Et Victor Hugo :

Deux mains jointes font plus d'ouvrage sur la terre
Que tout le roulement des machines de guerre.

L'Écriture sainte contient maintes preuves de l'incomparable puissance de la prière : les épisodes d'Abraham, de Moïse, de Josué... Il en est ainsi de l'histoire du monde moderne.

Or qui ne peut prier ? L'enfant comme le vieillard, le pauvre comme le riche, l'ignorant comme le savant, le malade comme celui qui jouit d'une bonne santé, l'homme occupé comme l'ouvrier sans travail, la religieuse dans son couvent comme le soldat sur le champ de bataille.

Arme apostolique trop négligée. Sans doute rares sont les catholiques qui ne prient pas. Mais pour qui prient-ils ? Pour eux-mêmes d'abord, puis pour leurs proches, leurs amis. Et dans quel but ? Presque toujours pour obtenir quelques faveurs temporelles, pour éviter un malheur imminent : une maladie, un désastre financier, l'échec d'une entreprise...

Mais « l'accroissement de la foi catholique et l'amendement chrétien des mœurs », combien y songent ? combien s'en préoccupent dans leurs prières ?

Et cependant tel est bien, pour tous, le grand moyen d'être apôtre. N'est-ce pas parce qu'un si grand nombre le négligent qu'il existe sur la terre tant d'impies, d'hérétiques, d'infidèles ?

Des statistiques religieuses ont été publiées récemment. On ne peut les lire sans un profond sentiment de tristesse. Sur 1,700 millions d'habitants qui peuplent aujourd'hui l'univers, les deux-tiers environ — mahométans, païens, juifs — ne connaissent pas Notre-Seigneur.

Et de l'autre tiers, 304 millions seulement sont catholiques. Et sur ces 304 millions combien vivent actuellement en état de grâce? Combien, s'ils étaient assignés soudain au tribunal de Dieu, y trouveraient miséricorde?

Mais n'est-ce pas pour sauver tous les hommes que Notre-Seigneur est venu sur la terre, qu'il a souffert et répandu son sang? Son œuvre a-t-elle donc failli? Aurait-elle été une immense banqueroute?

La juger ainsi serait sacrilège. Pour la bien comprendre il faut connaître le plan divin. Dieu a voulu, dans sa sagesse infinie, que les hommes participent au salut de leurs semblables. Le sang du Christ ne suffit pas en quelque sorte. Ou, pour mieux dire, son action est liée à la nôtre. Ses mérites demeurent comme suspendus au-dessus des âmes. Pour qu'elles en profitent, la coopération des membres de son Église est requise. Prières et œuvres des fidèles deviennent nécessaires. Chacun, dans ce sens, est un corédempteur.

Beaucoup d'âmes peuvent donc être sauvées par nous. Elles attendent notre intervention. Prier pour elles leur obtiendra des grâces de conversion. Comment leur refuser cette aide?

A nos prières de chaque jour donnons donc cette orientation nouvelle. Il suffit, à la rigueur, de former son intention une fois pour toutes. Non révoquée, elle persiste. Il est bon cependant, si nous le pouvons, de la renouveler de temps en temps. Il est même excellent, pour rendre nos oraisons plus ferventes, d'en déterminer de mois en mois, comme fait l'*Apostolat de la Prière*, le but précis¹. On priera en janvier pour une mission, en février pour une autre, et ainsi de suite.

1. Nous ne saurions trop recommander cette œuvre. Elle est simple et combien méritoire. Deux conditions seulement pour en faire partie: s'inscrire à quelque centre, et offrir chacune de ses journées au Sacré Cœur.

On peut faire davantage encore: varier chaque jour ses intentions. Le calendrier *Mes Missions*, publié depuis une couple d'années, nous en facilitera la tâche.

Nous avons insisté sur la prière missionnaire. Cet apostolat — est-il besoin de le faire remarquer? — n'est pas réservé aux infidèles. Il doit s'exercer aussi en faveur des autres hommes, de ceux en particulier avec lesquels nous vivons, qui nous touchent de près. Il leur aidera à se maintenir dans la voie droite ou, s'ils s'en sont écartés, à y revenir.

Qui ne connaît des faits comme celui de sainte Monique obtenant par ses larmes et ses prières la conversion de son fils Augustin? De telles merveilles s'accomplissent encore de nos jours.

Voici le récit que publiait, en juin dernier, le *Messager français du Sacré Cœur*: « Je suis de bonne famille; mais cela n'a pas empêché mon fils G. A..., vingt-trois ans, de faire de mauvaises connaissances, de quitter l'armée où il devait faire sa situation, pour aller à Paris se perdre dans les pires milieux. Longtemps, j'ai suivi sa trace car cette vie a duré une quinzaine de mois. De temps en temps il venait me demander de l'argent sous la menace. Je ne saurais dire mon désespoir. Je faisais tout pour ramener mon enfant à de meilleurs sentiments mais sans résultat. Que faire encore? J'ai prié, fait prier, j'offrais mes misères à Dieu pour lui. Je me décourageais pourtant; je ne savais plus parfois si j'avais confiance. Oui, j'avais encore confiance puisque je continuais à prier même sans rien obtenir. Bien plus, à la fin de l'année 1928 j'ignorais ce qu'il était devenu, j'avais complètement perdu sa trace.

« En novembre 1928, ne sachant que devenir, je suis partie auprès de mon autre fils. Pendant mon séjour dans la petite ville où il habite, j'ai lu la vie du saint patron de l'endroit. Il avait lui aussi quitté sa famille,

mais pour aller vivre en ermite. Et je pensais à mon fils qui m'avait quittée, hélas! pour mal faire! Cette lecture m'avait frappée. J'ai eu l'idée de faire neuf visites à saint M..., à l'église où son tombeau et sa statue sont exposés. Le neuvième jour, après une courte prière à mon saint, je suis allée m'agenouiller devant la chapelle du Sacré Cœur, près de la Table sainte. Étant à genoux, je lui ai adressé cette prière: « Bon Sauveur, vous n'allez pas laisser votre enfant dans le bournier; sortez-le je vous le demande; saint M... vous le demande pour moi; exaucez-nous. » Au même instant, une voix intérieure aussi distincte que ma véritable parole répond par deux fois: « Il sortira! » Je ne peux exprimer la beauté de cette voix. C'était le mardi, 18 décembre 1928. Le même mardi mon enfant était sauvé. Le 21, trois jours après, il m'écrivait une lettre me demandant si je voulais le recevoir. Depuis cette date, sa vie est régulière et il s'occupe de refaire sa situation. Il a repris du service dans l'armée et, pour cela, consenti à être rétrogradé, ce qui est, certes, bien méritoire.

« Je ne puis douter de l'intervention du Sacré Cœur: la conversion s'est faite au moment même où je priaï. J'ai pu m'en assurer par cette confiance de mon fils. En février 1929, alors qu'il était à la maison près de moi, il m'a dit en présence d'une voisine: « Oui, je m'en souviendrai toujours: un *mardi soir*, je rentrais encore de passer une journée déplorable quand tout à coup je me suis dit: « Toi, tu ne sortiras plus pour de telle besogne et je ne suis plus sorti! »

« Un *mardi soir*! le même jour où, à 500 kilomètres de Paris, je demandais au Sacré Cœur de me rendre mon enfant! »

Ne nous étonnons pas d'une telle intervention. Si nous avons vraiment la foi, nous la trouverons naturelle. Ainsi pensait cet universitaire italien, ami de Pie XI,

dont le procès de canonisation a été récemment introduit, Contardo Ferrini: « Lorsqu'un frère, écrit-il, vient à tomber, notre cœur, à l'exemple de saint Paul, qui à la vue du scandale sentait en lui le feu du zèle de la gloire de Dieu le dévorer, notre cœur, dis-je, semble se briser. Eh! bien, soyons convaincus que le Cœur de Jésus est encore bien plus affecté et que notre prière, accompagnée de quelque occulte holocauste, ne sera point repoussée par ce divin Cœur ¹. »

L'EXEMPLE

Aux Canadiens accourus à Rome pour assister à la canonisation de nos Martyrs, Pie XI recommanda d'être apôtres, apôtres par la prière d'abord, puis, ajouta-t-il, par le bon exemple et la parole.

De tous les moyens humains, le bon exemple est, sans contredit, le plus puissant pour atteindre les âmes. « On agit plus, a écrit Ollé-Laprune, par ce qu'on est que par ce qu'on dit ou ce qu'on fait. » Saint Jean Chrysostome va même jusqu'à affirmer que l'exemple est plus puissant pour convertir les hommes que la résurrection d'un mort.

En outre, comme la prière, il est à la portée de tous. Chacun dans le milieu où il vit peut, par sa seule conduite, entraîner les autres vers le bien.

Plus élevée, sans doute, sera notre situation sociale, plus profonde la répercussion de nos actes. Ainsi un membre des professions libérales, avocat, médecin, notaire, exercera habituellement plus d'influence qu'un simple cultivateur ou un ouvrier. « C'est par elles, disait au Congrès eucharistique de Chicago, M. Antonio Perrault, en parlant des classes dirigeantes, que la foi catholique devrait se répandre et imposer son influence. » Et Mgr Comtois, évêque auxiliaire des Trois-Rivières: « Ce serait ravalier beaucoup les professions libérales que de

1. Contardo FERRINI, *Programme de vie*, p. 21.

les considérer uniquement comme des moyens de s'enrichir, oubliant que les membres de ces professions étant généralement plus instruits et plus influents que la masse de leurs concitoyens, ils doivent à Dieu, à l'Église et à eux-mêmes de se servir de leur science et de leur influence pour le bien. Noblesse oblige. » ¹

Mais même si nous n'occupons qu'une humble position, nos actes ont un rayonnement que subit presque toujours, de façon consciente ou non, quelqu'un de notre entourage. La vie de la plupart des hommes s'oriente vers le bien ou vers le mal par l'exemple des autres. Et ce ne sera pas l'un de nos moindres étonnements, au jugement dernier, de constater que nous aurons contribué au salut ou à la damnation de personnes qui nous sont à peine connues, à qui peut-être même nous n'avons jamais parlé. Seule notre manière d'agir les a influencées.

Un soldat français avouait qu'il avait été amené à la religion catholique par le simple geste d'un de ses compagnons d'armes, l'écrivain Ernest Psichari. De voir cet homme qu'il estimait, se recueillir chaque soir et réciter pieusement sa prière, lui donna une idée favorable du catholicisme. Ce fut le premier pas vers sa conversion.

D'où l'importance d'une élite dans le monde. Pie X le faisait remarquer un jour : « Ce dont la société a le plus besoin à l'heure actuelle, c'est un noyau de catholiques exemplaires, convaincus, agissants. »

Qu'il y en ait quelques-uns dans chacune de nos paroisses, s'imposant par leur valeur professionnelle et la droiture de leur vie, ils remueront profondément la masse, ils agiront en elle comme le ferment dans la pâte ².

1. Conférence sur l'Apostolat publiée dans *le Bien Public*. — A lire aussi le remarquable discours de M. l'abbé Anastase Forget, supérieur du collège de l'Assomption, sur les devoirs de l'élite (*Devoir*, 13 octobre 1930).

2. A quelle loi obéissait le levain, on l'a longtemps ignoré. Pasteur est venu. Il a découvert dans le ferment une fonction de la vie. Un organisme invisible à l'œil nu élabore la matière inerte. En y cherchant son aliment, en y rejetant ce qui lui est inutile, il la décompose et la transforme. Une fois le ferment déposé dans la pâte, chaque molécule acide réveille en quelque sorte son âme puissante, s'agite, se soulève,

Cet apostolat du bon exemple comment un laïque l'exercera-t-il ? Premièrement en étant un homme de devoir, c'est-à-dire en remplissant aussi fidèlement que possible les différentes obligations auxquelles il est tenu.

Devoirs religieux d'abord. Ce sont les principaux. Et il ne s'agit pas ici des seuls devoirs qui obligent sous peine de faute grave. Un vrai catholique fait davantage. Il s'efforce — et nous allons insister sur ce point car c'est par là surtout que son exemple rayonnera — de modeler sa vie sur l'idéal que lui présente l'Église, de l'imprégner des pratiques salutaires qu'elle nous conseille. Énumérons-en quelques-unes.

La prière en commun dans les familles. — Si chacun doit aider son prochain à servir Dieu, ne convient-il pas de s'occuper d'abord de ceux qui nous touchent de près, qui sont nos « proches », au sens strict du mot ? Or peu d'exercices seront aussi bienfaisants au foyer familial que la prière en commun.

A voir leurs parents, leur père surtout, s'agenouiller tous les soirs au pied du crucifix ou devant l'image du Sacré Cœur, les enfants apprennent, mieux que par tout autre enseignement, l'importance du culte divin. Les actes touchent plus que les paroles. Un tel geste, répété quotidiennement, laisse sur de jeunes âmes une empreinte ineffaçable. Combien lui ont dû leur fidélité à Dieu ou leur retour après des égarements passagers.

Cette pratique de la prière commune, héritée de nos ancêtres, était générale autrefois parmi nous. Un bon

pousse en avant, comme une marée minuscule mais irrésistible, porte son flot sur la rive voisine, s'insinue peu à peu, s'acharne contre les éléments de résistance et finit par les pénétrer et les envahir. Bientôt il n'est plus un seul élément de la pâte qui résiste à son influence. Sa vitalité dépend moins de sa grandeur que de la valeur des éléments qui la composent. Ainsi dévoilé, le mystère de la fermentation devient une source de lumière. On s'en sert pour éloigner le mal, pour se prémunir contre lui, on s'en sert pour favoriser l'éclosion, le maintien, le progrès de la vie. Peu importe le comment, d'ailleurs. Il suffit du résultat. Le ferment est une vie et répand la vie. L'élite aussi. (Abbé ROUZIC, *L'Élite*, p. 39.)

nombre, remarque Mgr Pâquet dans un article récent, la conservent encore. Ils y restent attachés même hors de leurs foyers. « Elle suit les chrétiens fidèles dans toutes les situations où le mouvement de la vie les porte, les marins sur leurs vaisseaux, les bûcherons dans leurs chantiers, les pâtres sur leurs montagnes, les explorateurs dans leurs plus lointaines pérégrinations ¹. »

Le curé du Saint-Cœur de Marie à Québec en donna, en chaire, il y a quelques années, un exemple édifiant. Il venait d'annoncer la mort du premier marguillier de la paroisse, le commandeur P.-T. Légaré, fondateur de l'importante maison qui porte ce nom. Et il rappela que dans le camp où il passait l'été et recevait beaucoup d'amis, M. Légaré avait fait construire une chapelle. Or, chaque soir, quel que fût le nombre de ses hôtes et quelles que fussent leurs idées, tout le monde était invité à se rendre au pied de l'autel pour la prière en commun.

La communion fréquente. — A qui veut vivre en état de grâce, malgré les tentations que le monde multiplie de plus en plus, l'Église appuyée sur la parole de son divin Fondateur indique cette source incomparable. On ne saurait trop la recommander.

Mais se trouva-t-il quelque bon catholique qui croirait pouvoir, grâce à une longue pratique de la vertu, s'en dispenser sans trop d'inconvénients, il faudrait encore la lui conseiller à titre d'exemple. Car nombreux sont ceux qui en ont réellement besoin et cependant s'en privent, parce qu'ils n'ont pas été habitués à ce régime dès leur jeunesse ou qu'ils craignent de se singulariser. De voir des hommes en qui ils ont confiance s'y adonner, les gagnerait. Et bientôt là où la Table sainte était déserte, elle s'ornerait d'un beau groupe. Quel catholique, aimant

1. *Revue eucharistique*, Québec, août 1930.

vraiment le bon Dieu et les âmes, ne voudrait, même si cette pratique lui impose d'assez lourds sacrifices, contribuer à ce résultat ?

Un excellent curé me racontait qu'il avait prêché durant plusieurs années sur la communion fréquente sans effet appréciable. Ses paroissiens, hommes de foi d'ailleurs, avaient reçu jeunes une autre formation. Impossible de changer leur mentalité. Mais un jour, le plus influent d'entre eux, un notaire, va faire une retraite fermée. La grâce agit en lui. Et il se décide enfin à pratiquer ce que son pasteur lui recommande depuis si longtemps. De retour chez lui on le voit s'approcher tous les matins de la sainte Table. Trois mois plus tard, un bon nombre d'hommes et de jeunes gens l'imitaient. Il avait fallu son exemple, concluait le curé, pour leur faire suivre mes conseils.

La vie paroissiale. — Elle est l'armature de notre catholicisme. Elle lui fournit ses meilleurs états. Là où il ne s'appuie pas sur elle, il risque de s'effondrer. Mais combien la négligent ! Combien la réduisent à une simple messe dominicale, la plus courte, celle où il n'y a ni sermon, ni prône ! Aucune autre visite à l'église. Aucun contact avec leur curé. Aucune participation aux œuvres et mouvements de la paroisse.

Telle ne saurait être la conduite d'un vrai catholique. L'église paroissiale c'est sa demeure. Il doit y aller le plus souvent possible, y entendre la grand'messe et le sermon, assister aux cérémonies plus solennelles des jours de fête, aux exercices de piété que ramènent certains mois, à la retraite qui rassemble hommes et jeunes gens, — même s'il est allé retremper son âme dans la solitude, — faire partie de quelque congrégation ou société, fréquenter régulièrement son curé.

Ainsi il fortifiera sa propre vie religieuse. Ainsi il donnera à ses enfants, à ses voisins, à tous ses coparois-

siens un exemple dont ils profiteront. Ozanam entre, un jour, dans une église de Paris. Il n'a que dix-huit ans, mais son âme est travaillée par le doute. Il ne sait plus prier. Quelle sera l'issue de cette crise? Soudain que voit-il dans un banc tout près de lui? Un vieillard qui récite pieusement son chapelet. Et en cet humble croyant il reconnaît son illustre maître, Ampère. Du coup, le voile se déchire, les doutes disparaissent, la vérité resplendit. Et à deux genoux, Ozanam remercie Dieu de ce grand bienfait. « Le chapelet d'Ampère, disait-il, a plus fait pour moi que tous les livres et tous les sermons. »

A côté des devoirs religieux, les devoirs professionnels. Leur importance saute aux yeux. Ils accaparent presque toute notre vie puisque la profession ou le métier que nous exerçons nous occupe du matin au soir. Et c'est surtout dans l'accomplissement de cette besogne quotidienne que le prochain nous voit, qu'il nous juge, qu'il est porté à nous imiter.

Excellente occasion de faire du bien, de montrer la supériorité du catholicisme pleinement vécu, d'entraîner les autres à l'estimer puis à le pratiquer.

Quel malheur, en vérité, si le contraire se produisait, si la manière d'agir des catholiques dans l'exercice de leur profession, dans leurs relations de commerce et d'affaires, dans leurs rapports avec leurs patrons ou leurs employés, prêtait flanc à la critique, scandalisait.

Sans doute le catholique, coupable d'une telle conduite, négligerait alors les enseignements de sa religion, il n'agirait plus en catholique, mais si on le sait pratiquant, si on le voit accomplir ses devoirs religieux, comment ne pas le juger comme tel? comment ne pas être porté à dire: Les catholiques ne sont pas meilleurs que les autres?

En réalité cela n'arrive-t-il pas trop souvent ? L'appât du gain, hélas ! aveugle les âmes. Il les conduit à de honteuses forfaitures. Procès injustes, opérations illicites, contrats malhonnêtes : que d'avocats, de médecins, de notaires, consentent à ces défaillances, malgré les réclamations de leur conscience, parce que ça les paie. Et l'industriel qui ne rétribue pas suffisamment ses employés ou leur impose des conditions de travail néfastes ? Et l'ouvrier qui vole à son patron des heures gaspillées en flâneries ? Et le marchand qui trompe sur le poids ou la qualité ? Et le voyageur de commerce qui majore ses dépenses ? Et l'employé de chemin de fer ou de tramway qui favorise ses parents et ses amis ?

De ces fautes beaucoup de catholiques ne sont pas exempts. Illogisme flagrant. Faiblesse aux répercussions profondes. Quelle influence bienfaisante, au contraire, ils pourraient exercer si la droiture, l'honnêteté, la conscience professionnelle devenaient comme leur marque caractéristique, le signe auquel on les reconnaît entre tous.

Lisons ces lignes écrites sur un grand catholique français, Léon Ollé-Laprune : « Il serait bon d'entrer plus avant dans les dispositions profondément méditées qui soutenaient son apologétique en action et traduisaient, en conformité avec les doctrines et la pratique de son père, l'argument décisif que, après le cardinal Deschamps, le concile du Vatican a, si l'on peut dire, canonisé : le chrétien, comme l'Église elle-même, doit être la propre preuve de sa foi et comme une présence réelle. N'est-ce point le secret de sa conduite intime, le secret de son influence qu'il nous révèle en ce mot d'ordre donné à celle qui allait partager sa vie et son œuvre de diplomate : « Dans ce monde où l'on peut rarement parler de Dieu, il faut le faire rayonner par l'intensité avec laquelle on le porte en soi. Rendons-le présent rien qu'en existant. Il doit être tellement en nous que nous le mani-

festions ainsi mieux infiniment que par des paroles. » De cette perfection divine, il trouvait l'élément et l'expression dans la perfection humaine avec laquelle il s'acquittait des plus humbles devoirs, dans l'amour tendre et sincère avec lequel il se donnait de toute son âme ¹. »

Et cette belle réflexion du P. Lenoir, S. J., un des plus vaillants aumôniers de la grande guerre, inscrite dans son journal de retraite: « O Jésus, si je pouvais vous ressembler si bien que ma seule manière de faire vous fît connaître et aimer de tous ceux qui m'entourent! ² »

C'est ainsi d'ailleurs que les premiers chrétiens ont converti tant de païens. Ni grands discours, ni longues controverses. Mais une fidélité inaltérable à tous leurs devoirs. Et ceux-ci ne pouvaient s'empêcher de dire: Il faut bien que cette religion nouvelle l'emporte sur la nôtre puisqu'elle donne de meilleurs fruits. Voyez quels citoyens exemplaires sont ces disciples de Jésus.

Nous qui venons en contact au Canada avec beaucoup de protestants, n'en convertirions-nous pas un plus grand nombre si nous mettions davantage notre conduite d'accord avec nos principes; si nous pratiquions mieux ce que nous professons?

La même règle s'applique aux devoirs publics et sociaux. Le catholicisme est un principe de vie qui doit animer et élever tous nos actes, ceux qui se produisent au grand jour, comme ceux que garde l'obscurité du foyer.

Quel que soit, par conséquent, le poste qu'un catholique occupe: marguillier, commissaire d'écoles, échevin, maire, député, ministre..., catholique d'abord, il est tenu, d'abord et avant tout, d'agir en catholique. Pas de cloison étanche entre la vie privée et la vie publique! Pas de double conscience!

1. « Léon Ollé-Laprune », par Maurice BLONDEL. *La Nouvelle Journée*, 10 août 1922, p. 32, note.

2. Citée par le P. de Lanversin: *Au rythme des Exercices*, p. 202.

Sans doute, mandataire du peuple, il doit prendre soin des intérêts matériels qui lui sont confiés. La justice l'exige. C'est pour cela qu'il a reçu son mandat. Mais il lui est possible de le remplir sans que ses actes viennent en opposition avec les enseignements de l'Église. Toute son attitude doit, au contraire, s'inspirer de son esprit et de ses règles.

Il y a quelques mois mourait en France le chef d'une grande firme commerciale, le comte Chandon-Moët. Longtemps il fut maire de la ville d'Epernay. Situation délicate pour un catholique, mais celui-ci était de taille à la maîtriser. Voici le bel éloge qu'il reçut de son évêque, Mgr Tissier, à la cérémonie de ses obsèques: « Où il excellait — il m'appartient de le dire à sa louange — c'est dans ce que j'ose appeler la magistrature de sa foi. Homme et chef sans doute au premier rang de ceux qui, dans la société, ont un relief viril et un patriotique pavois, il le fut; mais chrétien avant tout — avec des convictions profondes qui, de son adolescence à sa maturité — car il y tenait comme à un patrimoine, — n'ont fait que s'affermir, et des pratiques religieuses qu'en toute occasion, sans prétention, il affirmait hautement, comme un soldat qui porte avec fierté son drapeau. Ah! Messieurs, les hommes aujourd'hui ne manquent pas, qui, intérieurement fidèles aux croyances de leur baptême, pensent que la vie publique n'en permet pas la manifestation vaillante. Au milieu de vous M. Chandon, avec sa piété connue de tous, si franche et pourtant si discrète, se dressait comme un doux reproche aux craintes trop communes et comme un encouragement officiel à de plus libres audaces.

« Cet homme chargé d'immenses affaires, ce maire d'une grande ville n'avait pas peur, lui, en sortant de la messe qu'au besoin il savait servir — comme un enfant d'aube qu'il tint à honneur, pour l'exemple, de rester

si longtemps — de briguer vos suffrages, et vous ne trembliez pas, vous — c'est votre gloire — de mettre à votre tête un catholique assez ami de la liberté dont il faisait à chacun sa part, pour en revendiquer jusqu'à l'école fermement l'usage, et pour permettre à ses concitoyens croyants leurs traditionnelles et pacifiques processions. »

A l'accomplissement intégral de ses devoirs doit s'ajouter chez le laïque qui veut exercer l'apostolat du bon exemple, une soumission franche et entière aux directives ecclésiastiques.

Cette soumission peut être considérée comme la pierre de touche du vrai catholique. Elle ne va pas sans renoncement. Parfois ce sont des idées chères qu'il faut sacrifier. Mais comment hésiter quand on est homme de foi ? Comment ne pas faire pleine confiance à ceux qui ont reçu mission de nous guider ?

Et qu'on ne prétende pas qu'une telle soumission est irraisonnable. Les matières dans lesquelles intervient l'autorité religieuse relèvent de sa compétence. Qu'y a-t-il alors d'humiliant pour la raison à accepter ses vues ?

N'est-ce pas ainsi que nous agissons dans la plupart des autres domaines ? Lorsque le médecin, à qui est confié l'état sanitaire d'une ville, déclare l'existence d'une épidémie et décrète des précautions à prendre, chacun s'y soumet, quelque gênantes qu'elles soient. Et si mon avocat m'affirme que tel acte, que je croyais parfaitement légitime, est illégal et pourrait m'occasionner des frais coûteux, j'y renonce sans hésiter. De même j'accepte les affirmations du savant sur le nombre des étoiles, la distance de la terre au soleil, la rotation du globe terrestre, bien qu'elles puissent me paraître étranges.

Est-ce que dans ces cas variés j'abaisse ma raison ? Nullement, car médecin, avocat, savant, parlent de choses qu'ils connaissent mieux que moi, sur lesquelles ils pos-

sèdent une compétence spéciale. Ils ont droit à mon adhésion, tout comme les autorités ecclésiastiques lorsque la vérité ou la morale sont en cause.

Or nous traversons des temps difficiles. L'erreur et le mal multiplient leurs audaces. La route où marche le catholique est semée d'embûches. Ses chefs ne peuvent rester indifférents à ces dangers. Leur devoir est de les signaler et d'indiquer les mesures de salut qui s'imposent.

C'est pourquoi nos évêques ont dû élever souvent la voix dans ces dernières années. Ils ont dénoncé les clubs neutres, la presse à nouvelles scandaleuses, les théâtres et les cinémas corrupteurs, les toilettes et les danses immodestes... Ils ont fortement recommandé le bon journal, le syndicalisme catholique, la sanctification intégrale du dimanche.

Un vrai fils de l'Église ne peut négliger ces directives. Il ne donnera véritablement le bon exemple que s'il les accepte pleinement, ouvertement, joyeusement.

LA PAROLE

Avec la prière et le bon exemple, le Pape recommanda aux pèlerins canadiens l'apostolat de la parole.

Cet apostolat — quelques-uns s'en étonneront peut-être à première vue — est presque aussi facile que les deux précédents. Il s'exerce en effet, lui aussi, de différentes manières.

Tous, sans doute, ne pourraient mener à fond une discussion apologétique; mais une simple conversation, quelques mots discrets, un bon conseil, qui n'en est capable?

Or cela suffit souvent soit pour rectifier une erreur, soit pour soutenir une âme faible ou la ramener dans le droit chemin. Sur les lèvres d'un laïque, de telles paroles seront parfois plus efficaces que dans la bouche d'un prêtre. On écoute volontiers la voix d'un ami, d'un

compagnon de travail, d'un homme placé dans la même situation, exposé aux mêmes tentations.

Cet apostolat, les voyageurs de commerce canadiens-français s'y adonnent actuellement avec un zèle admirable. Ils ont commencé — il est juste de le dire — par l'exemple. Un de nos prélats les plus distingués leur en a rendu naguère un magnifique témoignage public. « Depuis quelques années, messieurs les voyageurs de commerce, leur disait Mgr Pâquet, vous avez greffé sur vos devoirs professionnels qui vous portent vers tous les milieux, cet apostolat laïque dont les Papes, vous l'avez vu, disent tant de bien.

« Vous profitez de vos voyages et de vos rencontres pour répandre autour de vous le bon exemple, pour propager l'idée des œuvres religieuses les plus salutaires, notamment de ces retraites fermées dont vous connaissez par expérience l'effet vivifiant et régénérateur. Tout en prônant et en étalant la variété de vos marchandises, vous célébrez les titres et les richesses de votre foi. Tout en jetant vos filets sur la bourse de l'acheteur, vous visez à capter son âme.

« Vous faites une guerre à mort au blasphème dont l'injure grossière monte vers Dieu comme un défi. Foulant aux pieds le respect humain, vous combattez non moins énergiquement le vice de l'intempérance; et vous vous élevez avec vigueur contre le travail du dimanche qui s'est abattu comme un fléau, surtout par le fait d'influences étrangères, sur notre catholique province ¹. »

Non contents en effet de prêcher par le rayonnement de leur vie, les voyageurs de commerce ont voulu mettre au service de Dieu cette parole fertile en ressources qu'exige leur profession et qui jusqu'ici n'avait servi que leurs intérêts matériels.

1. Conférence sur l'Apostolat laïque, donnée à Québec, le 25 mars 1927.

Nombreux sont les traits édifiants que nous pourrions raconter. Le livre *Nos Voyageurs* en a recueilli plusieurs.

Voici, dans un train, un groupe d'hommes de chantier, quelque peu émêchés, qui sacrent et jurent à pleine gorge. Un voyageur de commerce s'approche d'eux et posément, sans éclat, mais d'un ton ferme, leur montre l'inconvenance de leur action: « Vous me paraissez de bons Canadiens. Pourquoi insultez-vous ainsi le bon Dieu? Quel profit y trouvez-vous? » L'un des interpellés, plus échauffé que les autres, va pour répondre, mais son voisin l'arrête: « Il a raison. C'est une mauvaise habitude. Il faut corriger ça. » Et chacun de se taire.

Intervention opportune, véritable apostolat de la parole, où ni grande facilité de langage. ni connaissances spéciales ne sont requises. Seuls du courage, de la crânerie. Qui n'est capable d'un tel acte? Il n'y a que le respect humain pour y mettre obstacle.

Autre fait. Dans un hôtel de village, une douzaine d'hommes causent. Ils parlent du curé de la paroisse. Ah! un bon prêtre, oui, mais pas administrateur pour deux sous. Ce qu'il en fait des dépenses inutiles! Ce qu'il lui en faut de l'argent pour ceci et cela! Jamais les paroissiens ne pourront tenir à ce régime. Ça prendrait des millionnaires, etc., etc. La conversation, conduite par la mauvaise tête du village, ne plaît guère à quelques voyageurs de commerce qui viennent d'entrer. Mais peu au courant de la situation, comment pourraient-ils réfuter ces affirmations, si exagérées qu'elles leur paraissent? Une idée vient à l'un d'eux. Sans en avoir l'air, il passe du curé dont on parle et qui lui est inconnu, à son propre curé à lui, qu'il connaît bien et dont il vante le zèle, l'esprit de détachement, l'inépuisable charité. Un de ses compagnons renchérit avec un autre prêtre, et voici

que bientôt, dans le groupe, c'est à qui racontera les histoires les plus édifiantes de curés, bons, dévoués, généreux!

Ici encore, quel homme ne peut agir de même? Démontrer la fausseté d'une critique contre le clergé, les communautés religieuses, l'Église, n'est pas toujours facile; mais souvent on peut répondre de façon indirecte, à la manière de ces voyageurs habiles, par quelques exemples qui contredisent les faits racontés et leur enlèvent au moins leur portée générale.

Il est des cas, évidemment, plus difficiles. Nous ne pouvons le nier: la foi du Canadien français, si ferme jadis, s'est laissée entamer. Maintes causes: lectures imprudentes, contact avec des étrangers qui ne partagent pas nos croyances, et surtout peut-être, vie morale trop libre, ont ébranlé les convictions religieuses de plusieurs des nôtres. La classe dirigeante souffre particulièrement de ce mal. Et dans les salons, les clubs, les bureaux, on ne se gêne pas pour attaquer la religion, pour mettre en doute ou railler tel ou tel dogme.

Il ne peut plus être question ici de diversion. Un catholique instruit devrait être capable de défendre sa foi, au moins quant aux vérités fondamentales. Les objections courantes, d'ailleurs, celles qui circulent dans nos milieux, ne sont pas nombreuses. Elles tournent presque toutes dans le même cercle. Pour les réfuter, il suffit de connaître son crédo. Souvent une simple mise au point suffira. Si elle ne modifie pas les opinions de l'esprit fort qui a déclenché l'attaque, elle les empêche au moins de faire des adeptes autour de lui, de devenir une semence de doute.

Malheureusement l'ignorance religieuse chez les laïques constitue une des plaies de notre époque. Elle n'est pas particulière au Canada. Un collaborateur des *Études* de Paris signalait naguère la disproportion entre la culture intellectuelle de plus en plus sérieuse, acquise par les

jeunes catholiques au cours de leur stage d'étudiants, et la formation rudimentaire dont, en matière religieuse, ils se contentent habituellement: « Il y a alors en eux, concluait-il, un homme et un enfant, un homme pour la culture humaine, les sciences, le droit, la médecine, les affaires; un enfant pour la science divine ¹. »

Et l'abbé Lionel Groulx, dans un discours prononcé à la réouverture des cours de l'Université de Montréal, en 1915, faisait une constatation identique: « A quoi tient la faiblesse trop visible que les meilleurs esprits sont quelquefois obligés de s'avouer à eux-mêmes? Il semble qu'ils souffrent d'un manque d'équilibre dans leur formation intellectuelle. Le fondement n'y est pas. Bien loin d'avoir eu sa part, qui est la première, la vérité religieuse a dû attendre son tour après toutes les autres connaissances humaines. Et pendant que l'on était soucieux de pousser un peu plus loin chaque jour sa culture professionnelle, le temps achevait d'effacer sur des esprits à surface de sable les notions religieuses de la première jeunesse. D'où, chez nous et un peu partout, ces intelligences quelques fois hautes et cultivées, mais qui n'ont comme certains astres, qu'une face lumineuse; d'où ces incohérences dans les idées, ces fluctuations de doctrine, ces imprécisions, ces incertitudes qui trahissent un déséquilibre profond. »

Situation, on ne saurait trop le répéter, anormale, et non seulement nuisible à tout apostolat intellectuel, mais encore dangereuse pour soi-même, pour la sécurité de sa foi. Aussi disons-le fermement: une connaissance plus approfondie de leur religion s'impose à la plupart de nos catholiques des classes dirigeantes.

Que cette obligation, cependant, ne leur paraisse pas trop lourde. L'étude à laquelle ils sont conviés n'est ni

1. *Études*, 5 avril 1916, p. 133.

longue ni difficile. Encore un coup, il s'agit des dogmes fondamentaux, de l'ensemble des vérités professées.

La lecture — lecture sérieuse, méthodique, suivie — d'un bon cours de religion peut suffire. Or, de tels livres sont nombreux. Chacun en a étudié un durant ses années de collège. L'esprit, encore jeune alors, distrait, léger, ne s'est presque rien assimilé. Certaines questions le dépassaient; d'autres lui paraissaient de peu d'importance. Bref, il n'en a pas retiré le profit qu'il aurait dû. Qu'on reprenne ce manuel s'il n'a pas trop vieilli, surtout si une nouvelle édition l'a mis à date; qu'on le relise lentement, à petites doses, sinon tous les jours, ainsi que le conseilait jadis M. Louis Arnould aux étudiants de l'Université de Montréal, — ce qui n'est pas facile pour un homme pris par ses occupations quotidiennes, — du moins tous les dimanches. Ces pages, jugées autrefois obscures, ternes, fades, s'éclaireront de toute l'expérience, de tout le développement intellectuel, de tout le besoin de connaissances religieuses que la vie a mis en nous. Nous leur trouverons goût, saveur, clarté. Nous y prendrons intérêt et plaisir. Nous enrichirons nos intelligences de leur moelle substantielle ¹.

A ce manuel on pourra joindre quelque volume d'apologétique: *Les Objections* de Mgr Gibier, *La Foi de nos Pères* du cardinal Gibbons, le *Causons* du P. Louis Lalande; un dictionnaire peut-être: le *Dictionnaire apologétique de la Foi catholique* du P. d'Alès, — une vraie mine et combien riche —; une revue enfin, comme les *Études*, de Paris, qui étudie tous les problèmes actuels à la lumière de la doctrine catholique.

Simple indications. Nous ne pouvons établir ici un catalogue. La littérature française est si riche en ouvrages doctrinaux. Il y en a pour tous les goûts, pour

1. On trouvera en appendice une liste de ces manuels.

tous les cerveaux, pour toutes les bourses. Une fois entré dans ce jardin, on sera étonné et ravi des fruits savoureux qu'on y peut cueillir. L'essentiel, toutefois, nous le répétons, c'est la lecture d'un exposé complet de la religion.

Il y a quelques années un cours d'apologétique fut donné aux catholiques de Montréal par le regretté P. Loiseau, S. J. Il obtint un succès remarquable. La maladie du conférencier l'empêcha de poursuivre sa louable initiative. Combien souhaitent qu'elle soit reprise! Elle répond à un véritable besoin. Plusieurs sont incapables d'étudier seuls de tels sujets. Il leur faut une explication orale, vivante, communicative.

D'autres le pourraient qui cependant ne le feront pas. Insouciance, négligence, peur de l'effort intellectuel. Mais ils suivront le courant. Ils se laisseront porter par lui. Ils iront entendre un conférencier.

Les cercles d'études ont aussi leur utilité. On en a fondé récemment quelques-uns à Ottawa qui groupent une élite d'hommes et produisent d'excellents fruits¹. Ces réunions sont cependant plutôt destinées aux jeunes. A cet âge le travail en commun est plus facile et plus attrayant. C'est un des rouages essentiels de l'Association catholique de la Jeunesse canadienne-française. Qu'on y fasse une large part à l'étude de la religion.

Ne pourrait-elle trouver place encore dans les assemblées périodiques d'autres associations: Ligue du Sacré-Cœur, Tiers-Ordre, Cercles catholiques des Voyageurs de commerce, Société des Artisans, Chevaliers de Colomb, Syndicats ouvriers, Union des Cultivateurs, etc., etc. L'aumônier consacrerait quelques minutes de chaque séance à un bref exposé du dogme. C'est ce qu'a fait durant plusieurs années un curé de Montréal. Il com-

1. Cf. *Revue Dominicaine*, juillet-août 1929, p. 441.

mença avec les membres de son comité paroissial. Et ceux-ci furent si intéressés qu'ils obtinrent d'ouvrir toutes grandes leurs portes. Les paroissiens y vinrent nombreux.

Ajoutons, puisque nous parlons d'étude, que la connaissance de la doctrine sociale de l'Église s'impose aussi au catholique instruit. De plus en plus les problèmes sociaux se dressent dans notre pays. Il faut leur apporter des solutions justes. Elles ne s'improvisent pas. La plupart de ces problèmes touchent à la morale. Vouloir les résoudre sans elle, sans ses règles, c'est s'acheminer à des catastrophes.

Pourquoi tant de conflits, parfois sanglants, s'élèvent-ils ailleurs entre patrons et ouvriers? Parce que les uns et les autres ne consultent, la plupart du temps, que leurs propres intérêts, ne voient dans l'entreprise qui les réunit qu'une source de bénéfices personnels, ne cherchent qu'à en retirer les plus gros profits, fût-ce au détriment de leurs associés.

L'Église prêche une autre doctrine. Le salaire, le contrat de travail, l'organisation professionnelle... autant de questions où la justice a son mot à dire, où le droit du plus fort ne saurait être la règle suprême, où des principes nettement établis doivent guider les deux parties en cause.

Ces principes, la théologie les enseigne. Les Papes les ont exposés dans des documents mémorables. Des conférences, publiées ensuite en volumes revêtus de l'approbation ecclésiastique, ont mis la pensée pontificale à la portée de tous, l'ont appliquée à tel ou tel pays déterminé.

Voilà la source où chacun doit aller puiser. L'encyclique *Rerum novarum* ne peut être ignorée d'un catholique,— Pie XI la recommandait encore dernièrement,— et l'encyclique *Graves de Communi* du même Pontife,

l'encyclique *Singulari Quadam* de Pie X, la lettre de la Sacrée Congrégation du Concile au cardinal Liénart, etc.

Les comptes rendus des Semaines sociales du Canada, dont le but est de diffuser l'enseignement de Rome, contribueront aussi grandement à éclairer les esprits sur les problèmes sociaux qui se posent chez nous et les solutions que leur apporte l'Église. S. Ém. le cardinal Gasparri, Secrétaire d'État de Sa Sainteté Pie XI, écrivait le 31 juillet 1927: « Le Saint-Père a pour très agréable la constance avec laquelle la Commission générale des Semaines sociales du Canada poursuit en votre pays le développement méthodique de cette très utile institution. C'est pratiquer en effet une forme excellente d'apostolat que d'approfondir ainsi et d'exposer sur des points capitaux — tel l'Autorité, sujet que traitera cette année, en votre septième session, un corps professionnel d'élite — la doctrine sociale de l'Église. Les catholiques de votre Canada fidèle discerneront ainsi plus nettement encore les principes qui sont au cœur de leurs nobles traditions; leurs convictions religieuses en seront plus inébranlablement enracinées; ils en deviendront, de toutes façons, d'autant plus aptes à servir le bien public. »

Et l'évêque de Chicoutimi, où se tint la dernière Semaine sociale, Sa Grandeur Mgr Lamarche, joignant sa voix à celles des autres évêques canadiens, disait: « Rester silencieux en face de tous ces problèmes nouveaux comme si le catholique n'avait rien à dire sur le sujet, serait prendre une attitude pitoyable, ressemblant à la lâcheté, à l'ignorance, à la trahison, à la capitulation. Quand on a l'honneur de représenter au milieu de tant de ténèbres la pure doctrine du royaume de Dieu sur la terre, ne faut-il pas apporter les remèdes positifs et négatifs aux maux de la société dont la foi catholique doit être la lumière, le sel vivifiant, le levain qui soulève

toute la masse. Bénies soient les Semaines sociales qui nous représentent et combattent pour nous aux avant-postes ¹. »

Formé à cette école, un laïque peut exercer une saine influence par ses conseils discrets, son intervention ferme dans les discussions, l'exposé clair de la vraie doctrine lorsque des clients ou des amis le consultent.

Il lui sera même possible alors d'aborder le dernier stade de l'apostolat par la parole, la conférence publique. Tous évidemment ne sont pas appelés à remplir ce rôle; quelques-uns, par contre, y sont tenus: leurs talents, leur culture, la situation sociale qu'ils occupent, leur en font un devoir dans certaines circonstances.

Une parole de laïque, franche et fière, est si prenante, si efficace. Un beau livre vient de le rappeler. C'est la vie du grand avocat français, Charles Jacquier, décédé à Lyon, en 1928 ². Orateur puissant, Jacquier alimentait sa parole à deux sources: l'Église et la patrie. Pour l'une et l'autre son verbe éloquent a retenti par toute la France. Que ce fut au barreau, ou dans des séances académiques, ou devant des foules nombreuses, sa foi profonde savait trouver des accents qui émouvaient et convainquaient. Que de causes saintes il a plaidées et gagnées! Il est tombé à quatre-vingt-trois ans, alors qu'il préparait une conférence sur les missions africaines.

Plusieurs hommes et jeunes gens de chez nous sont heureusement entrés dans cette voie. Aux congrès eucharistiques, aux Semaines sociales, aux réunions de retraitants, des voix de catholiques convaincus et agissants se font entendre aujourd'hui fréquemment. Elles prêchent, sans respect humain, l'esprit de foi, l'amour du bon Dieu, l'attachement à l'Église, la pratique des exer-

1. Circulaire au clergé, 20 juillet 1929.

2. P. Ravier DU MAGNY, *Charles Jacquier*. Lyon, Librairie Vitte.

cices spirituels, l'apostolat sous toutes ses formes. Combien de tels discours agissent profondément sur les âmes!

Cette action bienfaisante, il nous a été donné de la constater maintes fois. Nous en avons encore recueilli récemment de précieux témoignages.

Après la Semaine sociale de Chicoutimi, en août 1929, où quelques laïques, deux juges surtout, avaient tenu un langage vraiment élevé; et au soir de la Journée catholique de Shawinigan, en mai dernier, alors que notaire et avocats traitèrent de sujets religieux avec un profond esprit de foi, plusieurs nous ont répété: « Ce qui nous a surtout frappés c'est le langage si catholique de ces hommes distingués. Vous ne sauriez croire comme cela fait du bien de les entendre! »

Grâces en soient rendues au ciel! Trop longtemps l'action politique a été le seul domaine ouvert aux activités oratoires des nôtres, en particulier de la jeunesse. Une élite existe maintenant, dont la parole imprégnée de foi et de piété sait rappeler les droits de Dieu et entraîner vers le bien. Puisse-t-elle ne pas désertir cette arène et y livrer toujours le bon combat sous la direction de ses chefs spirituels!

L'ACTION CATHOLIQUE

Abordons enfin un dernier moyen, celui dont on parle le plus de nos jours, parce que Rome le recommande entre tous: l'action catholique.

Dès les débuts de son pontificat, dans sa première encyclique *Ubi Arcano*, Pie XI loue cet apostolat et y convie les laïques.

Citons ses paroles: « C'est à ce courant de piété que nous attribuons l'accroissement fort notable de l'esprit apostolique, nous voulons dire ce zèle très ardent qui, d'abord par la prière assidue et une vie exemplaire, puis

par la voix féconde de la parole et de la presse et les autres moyens, y compris les œuvres de charité, tend à faire rendre au Cœur de Jésus, par les individus, par la famille et par la société, l'amour, le culte et les hommages dus à sa divine royauté. C'est le même but que poursuit ce *bon combat* « pour l'autel et le foyer », cette lutte qu'il faut engager sur de multiples fronts en faveur des droits que la société religieuse qu'est l'Église et la société domestique qu'est la famille, tiennent de Dieu et de la nature pour l'éducation des enfants. A cet apostolat se rattache enfin tout cet ensemble d'organisations, de programmes et d'œuvres qui, par l'appellation sous laquelle on les réunit, constitue l'*action catholique*, qui nous est très particulièrement chère.

« Toutes ces œuvres et les autres institutions de même nature qu'il serait trop long d'énumérer, il importe de les maintenir avec énergie; bien plus, on doit les développer avec une ardeur chaque jour croissante en les enrichissant de perfectionnements nouveaux que réclament les circonstances de choses et de personnes. Cette tâche peut paraître ardue et difficile aux pasteurs et aux fidèles; elle n'en est pas moins évidemment nécessaire, et il faut la ranger parmi les devoirs primordiaux du ministère pastoral et de la vie chrétienne. »

Cette tâche qu'il juge si importante, le Souverain Pontife y est revenu souvent dans la suite. Et chaque fois il s'est efforcé, ainsi qu'il l'avoue lui-même, d'en définir « avec toujours plus de soin la nature et les buts ». Son dessein apparaît évident de la séparer, de la distinguer nettement de toute autre forme d'apostolat.

Qu'est-ce donc au juste que l'action catholique, telle que l'entend et la désire le Chef actuel de l'Église? Personne mieux que lui ne peut nous le dire. Entendons-le nous répondre: « C'est la participation des laïques à

l'apostolat hiérarchique ¹ ». Et il continue: « L'action catholique, en effet, ne consiste pas seulement à poursuivre pour chacun sa propre perfection chrétienne, bien que ce soit là le premier et le principal but; elle est encore un véritable apostolat auquel participent les catholiques de toutes les classes sociales, en venant s'unir par la pensée et par l'action aux centres de saine doctrine et de multiple activité sociale, centres légitimement constitués et recevant par conséquent l'assistance et l'appui de l'autorité des évêques ². »

Cette définition, Pie XI va la reprendre et la préciser encore. Dans une lettre adressée à la présidente de l'Union internationale des Associations féminines catholiques, à ces mots: « Participation des laïques catholiques à l'apostolat hiérarchique », le Pape ajoute: « Pour la défense des principes religieux et moraux, pour le développement d'une saine et bienfaisante action sociale, sous la conduite de la hiérarchie ecclésiastique, en dehors et au-dessus de tous les partis politiques afin d'instaurer la vie catholique dans la famille et dans la société. »

Ces textes sont décisifs. Ils nous donnent de l'action catholique — chose en soi assez complexe — une idée aussi exacte que possible. Essayons d'en fixer les grandes lignes.

But. — Le but de l'action catholique est clair. En deux mots: aider le clergé à instaurer la vie catholique dans la famille et la société. Aussi pour parler avec les philosophes, faut-il lui assigner une double finalité. La finalité *suprême*, c'est « l'instauration de la vie catholique, le développement toujours croissant du règne de Dieu sur la terre par l'Église de Jésus-Christ ». Le Pape le dit clairement: « Elle a pour but de propager le règne

1. Lettre *Quae Nobis*, au cardinal Bertram, archevêque de Breslau, sur l'Action catholique.

2. *Ibid.*

du Christ ¹. » La finalité *prochaine*, c'est de fournir des suppléances à l'insuffisance du clergé ².

Cette nécessité d'aider le clergé s'est toujours fait sentir dans l'Église. Et le laïcat y a constamment répondu. Une belle page de Mgr Desranleau nous le rappelle: « L'action catholique ou l'apostolat des laïques n'est pas nouveau, il est vieux au moins comme l'Église. Si bien que Pie X a pu écrire: « Il est toujours venu en aide à l'Église et l'Église l'a toujours accueilli favorablement. » Jésus-Christ l'a inauguré, quand il se faisait aider par les soixante-dix disciples et les saintes Femmes de l'Évangile. Saint Paul, qui sentait et pensait en tout comme le Christ, a appelé à son secours, pour accomplir son grand œuvre de régénération, les bons fidèles de son temps: Aquila et Prisque, les fabricants de toile; Carpos, chez qui il se retirait; Phébée, sa porteuse de lettres; Amplias, Stachys et Tryphose, tous laïques dont l'Apôtre fait l'éloge en disant: *qui mecum laboraverunt in Evangelio*, toutes gens qui ont travaillé avec moi pour répandre l'Évangile. Cette action catholique, cet apostolat des laïques se retrouve tout le long de l'histoire de l'Église: c'est saint Chrysante et sainte Darie, dont on fait la fête, le 25 octobre, qui, au troisième siècle, à Rome, convertirent à la foi chrétienne un nombre incalculable d'hommes et de femmes: c'étaient deux laïques, de fortune modeste, qui, avant de verser leur sang pour le Christ, accomplirent au jour le jour un efficace travail d'apôtres. Mlle Mance, Mme de la Peltrie, la duchesse

1. *Quae Nobis.*

2. « L'Action catholique, disait le cardinal Mercier, est la participation de tous, même des laïques, à l'exercice de l'apostolat qui, de droit divin, appartient à l'évêque. L'évêque s'adjoint ses prêtres, premiers collaborateurs de son choix, et leur confie, sous sa dépendance et son contrôle, la conduite des paroisses et des grandes œuvres du diocèse. Le Pape lui demande d'élargir de plus en plus cette collaboration. Tous sont invités à prêter à l'évêque leur concours: prêtres, religieux, personnes du monde, sans distinction de sexe, d'âge, de condition sociale. » Lettre pastorale de carême, 1923.

d'Aiguillon, les bienheureux Goupil et de la Lande, sont les précurseurs de l'action catholique dans notre pays. L'admirable et trop peu connu docteur Painchaud, de Québec, qui après avoir introduit au Canada les Conférences de Saint-Vincent de Paul, consacre sa vie aux missions de Mgr Demers, sur l'île Vancouver, et meurt, par un insondable dessein de Dieu, sans atteindre son poste, absolument isolé, près de Tonila, au Mexique, en 1855; et, plus près de nous, le pieux M. Derome, de Montréal, l'instaurateur de l'Adoration nocturne au pays; voilà dans notre province de Québec, des modèles parfaits d'apôtres laïques ¹. »

Le Pape d'ailleurs vient de signaler lui-même, dans une audience aux membres de la Fédération nationale catholique de France, cet aspect de l'action catholique: « Elle est la rénovation, la continuation, de ce qui s'est vérifié aux jours de la première propagation de la vérité catholique. Il suffit, pour en avoir la preuve, de relire non seulement les premiers écrivains ecclésiastiques, mais aussi les lettres mêmes des apôtres, pour y trouver mention de ceux qui furent les premiers collaborateurs des apôtres eux-mêmes. Vous connaissez d'autres noms très illustres, comme Sébastien, Agnès, Tiburce, Cécile, Tarcisius, Nérée, Achillée, et d'autres encore, sans nombre, qui n'étaient que des magistrats, des soldats, des hommes, des femmes, des enfants parfois, et qui ont aidé les apôtres, les évêques des premiers siècles, multipliant leur activité, leur donnant le moyen d'arriver partout, de faire pénétrer leur œuvre d'évangélisation dans tous les milieux, dans les masses comme dans les palais des Césars. Voilà l'œuvre dont se souvient l'Apôtre lui-même dans sa lettre, quand il demande de saluer de sa part, un tel ou une telle, parce qu'ils ont travaillé avec lui pour l'Évangile. »

1. *L'Action catholique*, Œuvre des Tracts, No 115, p. 3.

Mais cette collaboration s'impose davantage à notre époque. « De nos jours surtout, — c'est encore Pie XI qui parle, — alors que l'intégrité de la foi et des mœurs est chaque jour plus gravement menacée et que les prêtres, en raison de leur petit nombre, sont absolument impuissants à satisfaire aux besoins des âmes, c'est le moment de faire appel à l'action catholique qui aidera à combler les vides dans les rangs du clergé en multipliant ses collaborateurs parmi les laïques ¹. »

Objet. — « Ne différant pas de la divine mission confiée à l'Église et à son apostolat hiérarchique, cette action catholique n'est pas d'ordre temporel mais spirituel, ni d'ordre terrestre mais divin, ni d'ordre politique mais religieux. »

Ces lignes, extraites de la lettre *Quae Nobis*, écartent du domaine de l'action catholique certaines initiatives purement matérielles et la distinguent de l'action sociale considérée surtout comme action économique ². Elles ne la limitent pas toutefois aux œuvres strictement religieuses. Participation à l'apostolat hiérarchique, l'action catholique aura comme lui un double objet: le premier,

1. *Quae Nobis*.

2. Pie XI écrit cependant dans le paragraphe suivant: « Pourtant elle n'en doit pas moins et à bon droit s'appeler une action sociale; car elle a précisément pour but de propager le règne du Christ et par cette propagation de procurer à la société le plus grand des biens, d'où découlent tous les autres biens, c'est-à-dire tous ceux qui regardent l'organisation d'une nation et qu'on qualifie de politiques, biens qui sont non pas la propriété personnelle des individus, mais l'apanage commun de tous les citoyens. »

« Le Saint-Père, remarque l'abbé Guerry, très évidemment entend le mot « action sociale » dans son sens le plus large, c'est-à-dire en tant que s'étendant à la société tout entière, — et non pas seulement dans le sens le plus restreint de l'action « économique », celle qui a pour centre le contrat de travail avec tous les problèmes qui s'y rattachent, notamment celui des rapports entre le capital et le travail. » *La Jeunesse et l'Action catholique*. Congrès national de l'A. C. J. F., 1920. Préface, p. 5.

Une remarque du P. Dabin aura ici sa place: « Comme toutes les notions complexes, l'Action catholique peut et doit s'entendre dans un sens strict ou dans un sens large. Sans cette distinction, il serait impossible de rendre compte des faits. Les documents pontificaux, au surplus, nous invitent implicitement et même explicitement à la faire. La plupart d'entre ceux-ci seraient complètement inintelligibles et parfois contradictoires, si l'on n'y prenait point garde. » DABIN, S. J., *L'Action catholique*, p. 28.

direct, c'est le domaine religieux; le second, indirect, c'est tout ce qui a quelque rapport avec la religion.

Si l'Église, en effet, n'a pas à intervenir dans les choses purement sociales, politiques, économiques, qui sont temporelles, elle a le droit de s'en occuper lorsque des intérêts spirituels s'y trouvent liés. Et en fait c'est ce qui se produit presque toujours.

Aussi Pie X a-t-il pu écrire: « Immense est le champ de l'action catholique; par elle-même, elle n'exclut absolument rien de ce qui d'une manière quelconque, directement ou indirectement, appartient à la divine mission de l'Église » (Encyl. *Il fermo proposito*). Et Pie XI: « L'action catholique devra être une action qui embrasse tout l'homme dans la vie privée comme dans la vie publique ¹. »

Se confond-elle cependant avec l'action religieuse proprement dite? Non, répond l'abbé Guerry: « Par là, (défense des principes) — bien que l'action catholique doive avoir pour un de ses premiers buts le perfectionnement individuel de ses membres et ne puisse être séparée de l'action religieuse, — apparaît tout de suite une distinction entre l'action catholique et l'action religieuse proprement dite. Celle-ci a pour fin immédiate la gloire de Dieu et la sanctification des âmes, l'entretien et le développement de la vie chrétienne et surnaturelle par l'enseignement de la doctrine et les sacrements. Elle s'exerce, sous la conduite totale du clergé, par des œuvres de piété, d'apostolat, de charité.

« L'action catholique se distingue de toutes ces œuvres. Elle a une fin plus vaste. Elle cherche à pénétrer au sein d'une société, soustraite à l'influence du Christ par le laïcisme, pour y répandre les principes chrétiens. Elle se dresse en face de toutes les forces de déchristianisation.

1. *Quae Nobis*.

Elle s'exerce sur le terrain public. Si l'action religieuse est une manifestation de la vie intérieure de l'Église, l'action catholique est une fonction de sa vie externe et sociale ¹. »

Organisation de la bonne presse, défense des droits des parents en matière d'éducation, moralisation des théâtres et des cinémas, lutte pour le respect du dimanche, efforts pour enrayer la diffusion des revues et des livres pervers, propagande anticomuniste: autant d'œuvres qui tombent dans le domaine de l'action catholique. Nous n'avons pas à craindre qu'elle ait à chômer chez nous!

Le danger n'est-il pas ailleurs? Devant la multiplicité des tâches ne serait-elle pas exposée à se disperser, à trop entreprendre, voire à négliger le principal pour l'accessoire. Car là, comme en d'autres domaines, il y a un choix à faire, une hiérarchie à respecter. Tout n'a pas la même importance dans les luttes à livrer ici-bas pour la sauvegarde de la vie chrétienne, pour « la défense des principes religieux et moraux ».

Et comment, aussi, délimiter exactement le champ de ses activités? Telle œuvre, un peu imprécise, tombe-t-elle sous sa juridiction? Relève-t-elle de sa compétence?

Direction. — Rappelons, pour répondre à cette difficulté, que Pie XI place l'action catholique « sous la conduite de la hiérarchie ecclésiastique ». Les laïques, nous le verrons mieux dans un instant, ne s'y livrent pas isolément, séparément, mais par groupes. Ils y agissent, peut-on dire, en service commandé. Le chef est l'évêque. De lui doivent venir les directions, les mots d'ordre, l'orientation générale. A lui, par conséquent, ou à ses représentants, de diriger les activités de l'action catholique vers les œuvres les plus pressantes, les plus vitales — ce

1. *La Jeunesse et l'Action catholique.* Congrès national de l'A.C.J.F., 1928. Préface, p. 4.

qui varie évidemment suivant les milieux, parfois même dans des milieux semblables suivant les circonstances — et de déterminer à l'occasion si telle initiative est de son ressort.

Le Pape a souvent insisté sur ce point. Encore récemment dans une lettre au président général de l'*Action catholique italienne* (30 mars 1930), le Secrétaire d'État, Son Éminence le cardinal Pacelli, disait en son nom: « Il ne faut pas oublier que l'action catholique étant, par sa nature, coordonnée et subordonnée à la hiérarchie, reçoit de celle-ci mandat et directives. »

Organisation. — Nous touchons ici, semble-t-il, à la principale caractéristique de l'action catholique, telle que la conçoit Pie XI, à ce qui la distingue de l'idée qu'on s'en faisait autrefois. On pouvait, en effet, considérer jadis tout effort isolé, accompli en vue d'étendre le règne de Dieu, comme relevant de l'action catholique. Pour mériter maintenant ce nom, ces efforts doivent être collectifs. Il faut qu'ils s'intègrent dans une organisation diocésaine, qu'ils se rattachent à des « centres de saine doctrine et de multiple activité sociale, centres légitimement constitués et recevant par conséquent l'assistance et l'appui de l'autorité des évêques ». Telle est la direction très nette du Pape.

En quoi consisteront ces centres? Pie XI ne le dit pas expressément. Dans sa lettre au cardinal Segura, il écrit simplement: « Comme l'action catholique a sa nature propre et ses propres buts, elle doit avoir une propre organisation unique, disciplinée, et qui coordonne toutes les forces catholiques. »

Mais nous avons sur ce sujet, une déclaration quasi officielle. C'est l'important discours prononcé par l'assistant-directeur général de l'*Action catholique italienne*,

Sa Grandeur Mgr Pizzardo, collaborateur immédiat du Souverain Pontife. Voici ce qu'il disait au Congrès international de l'*Union des Liges catholiques féminines* tenu à Rome, le 22 mai dernier.

« L'action catholique se distingue des associations qui ont purement un but de formation intérieure spirituelle, comme les confréries, les organisations qui tendent soit à une plus intense culture ascétique, soit aux pratiques de piété et de religion et particulièrement à l'apostolat de la prière: organisations auxquelles il manque en partie l'élément spécifique: l'apostolat organisé et hiérarchique. »

Ces associations, remarque Sa Grandeur, sont considérées par le Pape, non comme des centres, mais des « auxiliaires de l'action catholique ». Et il continue: « D'autre part l'action catholique, au sens propre, se distingue des associations qui poursuivent directement des fins sociales, économiques, professionnelles, agricoles, ouvrières, conformément aux besoins de leurs membres et de la classe à laquelle ils appartiennent. »

Donc non seulement les confréries pieuses, mais aussi les associations dont le but est purement professionnel, économique ou social ne sauraient constituer les centres d'action catholique tels que les entend le Pape. Aux premières cependant il a assigné le rôle d'auxiliaires; que fera-t-il des secondes? Déjà dans sa lettre au cardinal-archevêque de Tolède, Pie XI avait écrit: « L'autorité ecclésiastique ne peut se désintéresser de ces organisations, mais doit leur faire sentir son influence bienfaisante, et agir en sorte qu'elles s'inspirent des principes chrétiens et des enseignements de l'Église. Ainsi, l'action catholique, en bénéficiant elle-même des avantages de ces associations, les aide à son tour et les favorise de son mieux. » Et Mgr Pizzardo, citant ces paroles, ajoute: « Mais ce n'est là qu'un premier pas, c'est-à-dire obtenir

que les associations économiques ou autres se conforment à la loi morale. Ne pourrait-on pas aller plus loin? Ne pourrait-on pas pénétrer jusqu'à l'intérieur de ces associations? »

Et il propose ce moyen: mettre à leur tête, leur donner comme chefs, des membres de l'action catholique. « Alors, sans délaisser leurs fins particulières, ces organisations ne se borneront pas à observer la loi morale, mais tout en conservant leurs responsabilités et leur autonomie, quant à la partie matérielle proprement dite, elles pourront coopérer au but même de l'action catholique, c'est-à-dire le bien des âmes et l'extension du règne de Jésus-Christ. »

Le rôle de ces divers groupements ainsi déterminé, restent ceux qui répondent pleinement à la pensée de Pie XI, c'est-à-dire qui ont pour but direct d'aider la hiérarchie à étendre le règne de Notre-Seigneur. Tels, sont, au Canada, l'Association catholique de la Jeunesse canadienne-française, l'Action sociale catholique, les Associations d'Éducation, les Liges du Sacré-Cœur, les Liges de Retraitants, l'Association catholique des Voyageurs de commerce, les Comités paroissiaux, etc.

Ces organisations devraient être groupées sous une direction unique. « Naturellement, dit encore Mgr Pizzardo, il peut y avoir des diversités dans la réalisation de cette unité selon les circonstances de lieu et de temps et aussi en fonction des éléments déjà existants. » Et il cite comme type idéal celui de quatre organisations fondamentales: jeunes gens, jeunes filles, hommes catholiques, femmes catholiques.

Le président de la Fédération Nationale Catholique de France, le général de Castelnau, insistait sur cette unité à son retour de Rome, l'hiver dernier: « Il n'y a pas d'action catholique, écrivait-il, sans une organisation coordinatrice de toutes les forces catholiques, sans un

chef diocésain désigné par l'évêque, sans un chef paroissial choisi par le curé, l'ensemble des activités diocésaines étant coordonné, unifié par un centre national... Nous rappellerons à tous ce qui nous a été dit par le Saint-Père lui-même, pour la France: « C'est l'union qui fait la force et c'est la discipline qui fait l'union... Surtout, avant tout, à tout prix, soyez unis, parce que c'est la condition de la force et du succès. Ce n'est pas la parole d'un homme seulement que vous entendez, fût-il le Pape, mais celle de Dieu. C'est l'une des divines paroles du Cœur de Jésus, dans la sublime émotion et élévation des dernières paroles. Il dit: Soyez unis. »

On peut considérer comme modèle d'organisation l'*Action catholique italienne* qui fonctionne d'après les directions et sous les yeux mêmes du Saint-Père. A la base, des conseils paroissiaux, constitués par les représentants des associations catholiques établies dans la paroisse. Au centre, des comités diocésains qu'alimentent et dont relèvent ces conseils. Puis, à la tête, le comité central, moteur suprême.

Il ne sera pas inutile de reproduire ici un extrait des statuts de l'A. C. I., le titre premier. Nous prendrons ainsi une meilleure idée de sa nature.

Art. 1^{er}. — L'union des forces catholiques organisées pour l'affirmation, la diffusion, l'application et la défense des principes catholiques dans la vie individuelle, familiale et sociale, constitue l'Action catholique italienne. Elle est consacrée au Sacré Cœur de Jésus et a choisi comme patron spécial saint François d'Assise.

Art. 2. — L'Action catholique italienne comprend toutes les organisations qui poursuivent cette fin en Italie, suivant les enseignements de l'Église, les directives du Saint-Siège, et sous la dépendance de l'autorité ecclésiastique compétente.

Art. 3. — L'Action catholique italienne entend arriver à la réalisation de ses fins en recueillant, préparant et formant les catholiques italiens au moyen de leurs organisations propres, pour les employer dans l'exercice de son activité, conformément à des prescriptions et à des directives communes et en coordonnant toutes les œuvres et institutions qui exercent des fonctions lui appartenant d'après ses propres fins.

Art. 4. — Sont organes de l'Action catholique:

a) Le Comité central de l'Action catholique, de qui dépendent directement les comités diocésains et, par l'intermédiaire de ceux-ci, les Conseils paroissiaux;

b) Les organisations nationales avec leurs centres diocésains et paroissiaux respectifs.

Art. 5. — Le Comité central est l'organe directif et coordonnateur de toute l'Action: il en examine les problèmes généraux, en étudie la solution et donne des instructions aux organisations afin qu'elles veillent à leur exécution; il contrôle le fonctionnement de toutes les institutions qui travaillent dans le rayon de l'Action catholique; s'occupe de coordonner leur activité en vue de la meilleure obtention des fins communes; il propage l'Action catholique là où il faut et comme il faut; il représente la collectivité des catholiques italiens organisés.

L'autorité du Comité central est représentée dans les diocèses et dans les paroisses par les comités diocésains et les conseils paroissiaux, de la manière et dans les limites déterminées ci-après:

Art. 6.—Les catholiques italiens participent à l'Action catholique italienne en s'enrôlant suivant leurs caractéristiques individuelles et sociales respectives dans une des organisations nationales suivantes:

1° Dans la Fédération italienne des hommes catholiques;

2° Dans l'Association de la Jeunesse catholique italienne;

3° Dans la Fédération universitaire catholique italienne¹;

4° Dans l'Union féminine catholique italienne, subdivisée en trois sections:

- a) Union des femmes catholiques italiennes;
- b) Jeunesse féminine catholique italienne;
- c) Universitaires catholiques italiennes.

Ces organisations fonctionnent suivant leurs statuts et règlements respectifs, en pleine autonomie et sous la direction et responsabilité de leurs organes statutaires en ce qui concerne la poursuite de leurs fins spécifiques et principalement la formation, l'entraînement et l'application des associés à l'exercice des devoirs de l'Action catholique.

Leur concours dans la poursuite des buts généraux de l'Action elle-même et leur collaboration s'effectuent sous la direction supérieure du Comité central de l'Action catholique italienne.²

Ces derniers points sont importants. Grâce à eux tombe une objection qui a pu naître dans l'esprit de quelques lecteurs. Ils indiquent en effet que, malgré cette coordination des groupements, chacun poursuit, librement et sous sa propre responsabilité, la fin pour laquelle il a été fondé. Cette fédération n'entrave donc en rien leurs activités spécifiques.

Le terrain pour une telle organisation est-il préparé chez nous? Il semble bien que nos paroisses si fortes, si disciplinées, si riches en dévouements, offrent les cadres

1. Mgr Pizzardo fait remarquer dans son discours qu'il aurait été préférable de n'avoir qu'une organisation de jeunes, mais que la Fédération universitaire existant, lorsque fut fondée l'Action catholique italienne, il fallait en tenir compte.

2. Cf. *Documentation catholique*, 8 mars 1930, p. 590.

nécessaires. Faire partie d'une œuvre paroissiale catholique, serait donc la première initiative qui s'impose au laïque désireux de suivre les directions de Rome sur ce point.

Le jour où ces œuvres seront groupées en conseils ou comités, comme cela existe déjà dans quelques paroisses, — celles d'Hochelaga, par exemple, et de l'Immaculée-Conception, à Montréal, — nous aurons les bases mêmes de l'action catholique. Il sera facile alors à l'Ordinaire de fédérer ces conseils en comités diocésains. Puis un comité central, dirigé par un ecclésiastique nommé par l'épiscopat et relevant directement de lui, assumera la haute direction de tout le mouvement.

Puisse une telle organisation s'établir bientôt! C'est le souhait qu'exprimait Son Éminence le cardinal Rouleau, le 19 mars dernier, à la célébration de la fête de saint Joseph. Après avoir rappelé la sagesse des consignes pontificales, il ajoutait: « Lorsqu'elles demandent aux fils de l'Église d'organiser partout l'action catholique, elles enseignent le remède aux maux qui désolent l'univers à l'heure présente. Que les fidèles se groupent sous la direction des évêques en associations catholiques pour faire régner le Christ dans les âmes sans doute, mais spécialement dans la société tout entière. »

Et que de fois, en ces dernières années, à propos de luttes à entreprendre, par exemple contre la violation du dimanche, l'immoralité des spectacles, les scandales de la presse, Sa Grandeur Mgr Gauthier a fait appel aux forces catholiques. Et c'est habituellement dans les paroisses, au cours de sa visite pastorale ou à l'occasion d'une cérémonie solennelle qu'il a lancé ces mots d'ordre, comme s'il voulait bien faire comprendre que c'est avant tout sur les groupements paroissiaux, unis à leur curé et par leur curé à leur évêque, qu'il comptait pour ce grand mouvement d'action catholique.

Conclusion

Vaste, on le voit, est le champ qui s'ouvre à l'apostolat laïque.

Effort individuel par la prière, l'exemple, la parole. Effort collectif surtout, puisque c'est celui-là que l'Église juge le plus nécessaire à l'heure actuelle et que, en outre, des hommes unis l'emportent toujours en puissance sur des hommes dispersés, leur fussent-ils inférieurs en nombre.

Les catholiques canadiens ne reculeront pas devant cette tâche. Ils y sont sollicités par toutes leurs ascendances, par cet atavisme bienfaisant dont leur âme est chargée. N'est-ce pas l'esprit d'apostolat qui conduisit sur ce sol nos premiers ancêtres ? « Ces bretons, ces normands, ces angevins, ces charentais qui cinglèrent vers nos solitudes primitives portaient dans leurs veines un sang de conquérants »¹. Et notre race n'est-elle pas née de leur zèle ? Combien significatives sont ces paroles de Champlain : « La prise des forteresses, ni le gain des batailles, ni la conquête du pays ne sont rien en comparaison du salut des âmes, et la conversion d'un infidèle vaut mieux que la conquête d'un royaume. »

C'est aussi le seul moyen de rester nous-mêmes au milieu de tant d'influences étrangères, de garder nos traditions, de jouer le rôle qui nous est dévolu sur ce continent.

Mais cet apostolat, si nous le voulons efficace, doit être généreux, discipliné, surnaturel.

Alimentons-le de vie intérieure.

Trempons-le dans les exercices féconds de la retraite fermée².

1. R. P. Lamarche, O. P. Conférence à la Semaine missionnaire.

2. Nous conseillons à nos lecteurs de lire l'excellente brochure du Docteur Joseph Gauvreau : *Les Retraites fermées en liaison avec l'inquiétude de nos âmes*. Montréal, Œuvre des Tracts, No 129. Prix : 10 sous.

Mettons-le sous la protection de nos saints Martyrs. Deux d'entre eux étaient des laïques qui se donnèrent à la Compagnie de Jésus afin d'aider les missionnaires dans leur ministère. Quel bel exemple d'action catholique nous fournit leur vie? Ils nous apprennent à apporter au clergé le secours dont il a besoin pour faire régner Notre-Seigneur. Ils nous enseignent les vertus dont cet apostolat doit être orné.

Saint René Goupil, saint Jean de la Lande, nos modèles et nos protecteurs, obtenez à vos frères par le sang de marcher sur vos traces, d'être sur cette terre bénie du Canada les apôtres inconfusibles de Jésus-Christ!

Appendices

I

BIBLIOGRAPHIE

Nous croyons rendre service à nos lecteurs en leur indiquant quelques livres sur l'apostolat et la doctrine catholique.

APOSTOLAT ET ACTION CATHOLIQUE

- BEAUPIN (Mgr). — *Pour être apôtre*. Paris, Lethielleux. 5 fr.
BESSIÈRES (S. J.). — *L'Évangile du chef*. Paris, Éditions Spes. 7 fr.
FACCHINETTI (O. F. M.). — *Soyez apôtres*. Paris, Lethielleux.
HOGUET (abbé). — *L'Évangile de l'apostolat*. Procure générale, Paris. 7 fr.
PÂQUET (Mgr). — *L'Apostolat laïque*. Québec, L'Action sociale. 10 sous.
VUILLERMET (O. P.). — *La Conquête des hommes*. Paris. 7 fr.
-

- DABIN (S. J.). — *L'Action catholique*. Essai de synthèse. Paris, Bloud et Gay.
DESRANLEAU (Mgr). — *L'Action catholique*. Montréal, Œuvre des Tracts. 10 sous.
GUERRY (abbé). — *Code de l'Action catholique*. Grenoble, Ligue dauphinoise d'Action catholique. 3 fr. 50.
LECLERC (abbé Jacques). — *Essai sur l'Action catholique*. Bruxelles, Éditions de la Cité chrétienne. 3 fr. 50.
PICARD (Mgr). — *L'Action catholique*. Liège, La Pensée catholique. 1 fr.
XXX. — *La Jeunesse et l'Action catholique*. Congrès national de l'A. C. J. F., Grenoble 1928. Paris, Librairie de la Jeunesse catholique. 10 fr.

On trouvera dans la *Documentation catholique* No 508 (8 février 1930) et No 510 (8 mars 1930) de nombreux documents pontificaux et épiscopaux — en particulier les Actes de Pie XI — sur l'Action catholique.

DOCTRINE CATHOLIQUE

- BOULENGER (abbé A.). — *Manuel d'apologétique*. Lyon, Emmanuel Vitte. 17 fr. 50.
- DEVIVIER (S. J.). — *Cours d'apologétique chrétienne*. Tournai, Établissements Casterman.
- DUPLESSIS (abbé). — *Apologétique*, trois volumes. Paris, Bonne Presse.
- LE ROY (Mgr). — *Credo*. Paris, Beauchesne.
- LESÊTRE. — *La Foi catholique*. Paris, Beauchesne. 7 fr. 50.
- PRUNEL (Mgr). — *Cours supérieur de religion*, cinq volumes. Paris, Beauchesne. 7 fr. 50 chacun.
- ROBERT (abbé). — *Leçons d'apologétique*. Québec, Action sociale. \$1.50.
- SERTILLANGES (O. P.). — *Catéchisme des incroyants*. Paris, Flammarion. 12 fr. chacun.
- SUAU (S. J.). — *La Foi chrétienne*. Toulouse, Apostolat de la Prière.

DOCTRINE SOCIALE

- LÉON XIII. — *Encyclique Rerum novarum*. Édition canadienne, Montréal, A. C. J. C. 15 sous.
- LÉON XIII. — *Encyclique Graves de Communi*.
- ANTOINE (S. J.). — *Cours d'économie sociale*. Paris, Alcan. 27 fr.
- BRUN (Henri). — *La Cité chrétienne d'après les enseignements pontificaux*. Paris, Bonne Presse.
- COULET (S. J.). — *L'Église et le Problème social*. Paris, Éditions Spes. 6 fr.
- COULET (S. J.). — *L'Église et le Problème économique*. Paris, Éditions Spes. 6 fr.
- GERMAIN (Mgr). — *La Paix sociale par l'organisation du travail*. Paris, Éditions Spes. 1 fr. 25.
- GUITTON (S. J.). — *Pour Collaborer*. (Commentaire de la Lettre au cardinal Liénart.) Paris, Éditions Spes.
- JEAN (O.). — *Le Syndicalisme*. Paris, Éditions Spes.
- XXX. — *Commentaire pratique de l'Encyclique Rerum novarum*. Questions et réponses. Paris, Éditions Spes. 9 fr.

SEMAINES SOCIALES DU CANADA:

<i>L'Encyclique Rerum novarum</i>	(1920).....	\$1.50
<i>Le Syndicalisme</i>	(1921).....	2.25
<i>Capital et Travail</i>	(1922).....	1.50
<i>La Famille</i>	(1923).....	1.50
<i>La Propriété</i>	(1924).....	1.50
<i>La Justice</i>	(1925).....	1.50
<i>L'Autorité</i>	(1927).....	1.50
<i>Le Problème économique</i>	(1928).....	1.50
<i>La Cité</i>	(1929).....	1.50

Montréal, Secrétariat des Semaines sociales.

Discours de S. G. Mgr Pizzardo sur l'Action catholique¹

A l'occasion du Congrès international de l'Union des Ligues féminines catholiques, qui a tenu, à Rome, ses assises annuelles auxquelles participèrent trente nations, sous la présidence de S. Ém. le cardinal Cerretti, remplaçant le regretté cardinal Merry del Val à la tête de cette importante association, Mgr Pizzardo, archevêque de Nicée, secrétaire de la Sacrée Congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires et assistant ecclésiastique général de l'Action catholique italienne, a prononcé, en français, le 22 mai, un discours-programme qui, par son caractère original et ses précisions nouvelles, marquera dans les annales de l'Action catholique.

Mgr Pizzardo a joué un rôle prépondérant, dans la constitution de l'Action catholique, en Italie, dès l'aube du pontificat de Pie XI, dont il est l'immédiat et fidèle interprète. C'est ce qui donne à son discours une importance de premier plan. Nous reproduisons ci-dessous les parties essentielles de ce discours magistral:

Dans son nom générique, *Action catholique* veut dire, ni plus ni moins, vivre et travailler catholiquement, car « l'œuvre » correspond à la doctrine, c'est-à-dire à la foi et à la morale catholique. Dans ce sens, l'Action catholique comprend aussi, comme il est évident, toutes les œuvres de charité envers le prochain, œuvres qui sont inséparables de la charité due à Dieu, et, par conséquent aussi, les œuvres d'apostolat, car le bon Dieu nous a confié à tous le salut du prochain, *mandavit unicuique de proximo suo...*

Ce qui fait essentiellement le constitutif formel de l'Action catholique contemporaine, c'est l'organisation.

Celle-ci lui donne en même temps une impulsion tout à fait nouvelle et plus générale ainsi qu'une orientation plus efficace et plus unie à l'Autorité ecclésiastique. Et cela nous amène à parler de l'Action catholique proprement dite, dans laquelle la coopération

1. L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE a déjà publié, en appendice, dans une de ses brochures (No 183) la lettre de Pie XI *Quae Nobis* sur l'Action catholique. Elle est heureuse d'y joindre aujourd'hui l'important discours de Mgr Pizzardo. Les lignes qui le précèdent et le suivent sont de la revue *Credo*, d'où il est tiré.

plus nécessaire que jamais du laïcat à l'apostolat hiérarchique prend un aspect plus caractéristique et plus conforme à la nature d'apostolat. L'Action catholique est formée par ces recrues laïques organisées qui, tout en restant dans le monde et s'occupant des devoirs de famille et de profession, se mettent à l'entière disposition de la hiérarchie: évêques et prêtres, pour diffuser, sous leur conduite et direction, l'esprit chrétien et faire triompher le divin Roi non seulement dans le secret des consciences, mais encore dans les familles et la société entière. C'est donc une aide véritable et, pour ainsi dire, un complément du ministère sacerdotal, aide et complément d'autant plus nécessaires et urgents aujourd'hui que les prêtres sont moins nombreux et que les maux qui affligent la société sont plus graves. C'est pourquoi on appelle Action catholique une œuvre appartenant essentiellement au laïcat.

D'autre part cette œuvre fait partie aussi de l'apostolat hiérarchique en ce que l'Autorité ecclésiastique donne mandat aux laïques organisés, les tient sous sa dépendance, tout en leur laissant une convenable liberté d'action et, partant, une responsabilité propre. Les laïques cependant ne doivent pas s'arroger le droit de diriger dans l'ordre doctrinal, mais ils doivent plutôt se rappeler qu'ils sont les fidèles coopérateurs de la hiérarchie...

D'ailleurs l'intervention du prêtre ne vient pas diminuer l'efficacité de l'apostolat laïque, mais l'augmenter au contraire, en étant l'intermédiaire indispensable entre la hiérarchie et le laïcat, lequel sans cela deviendrait stérile comme une branche séparée du tronc vivifiant...

C'est par conséquent une grande grâce que de travailler dans ce champ, c'est une mission sublime à laquelle l'Église invite ses meilleurs enfants. Quelle fortune pour ceux qui répondent à son appel et qui se mettent à sa disposition pour l'aider dans sa divine mission évangélisatrice!

Mais, si la dignité de cette œuvre est si grande, il est bien évident qu'elle exige une vocation du ciel, ou tout au moins une préparation proportionnée. Je veux dire que cette préparation suppose une formation tout à fait chrétienne de l'esprit et du cœur; ce doit être une formation culturelle, mais plus encore une formation de conscience: elle doit comporter une vie intérieure, une rectitude d'intention et une intensité de ferveur dans l'amour de Dieu et du prochain tels qu'il les faut dans une âme qui veut être bonne, non seulement pour son compte, mais bonne de manière à rendre bons tous les autres; en un mot, il faut avoir une âme d'apôtre, fécondée

par une piété profonde, une connaissance toujours plus parfaite des choses divines, un zèle à toute épreuve, une dévotion sans réserve au Saint-Siège...

L'Action catholique proprement dite est celle qui a pour objectif direct le bien des âmes, l'extension du règne de Notre-Seigneur et dont la direction souveraine appartient à la hiérarchie: curé, évêque, Souverain Pontife.

D'une part, elle se distingue des associations qui ont purement un but de formation intérieure, spirituelle, comme les confréries, les organisations qui tendent soit à une plus intense culture ascétique, soit aux pratiques de piété et de religion et particulièrement à l'Apostolat de la Prière: organisations auxquelles il manque en partie l'élément spécifique: l'apostolat organisé et hiérarchique.

L'Action catholique, strictement parlant, suppose cette formation intérieure, qu'elle donne d'ailleurs elle-même à la jeunesse d'abord, et proportionnellement aux âges, ou qu'elle conserve et développe (hommes et femmes catholiques), étant donné que la formation intérieure reste toujours la condition et la base de l'activité extérieure. C'est pour ces motifs que le Saint-Père a élevé ces associations de formation intérieure, confréries, etc., au rang d'« auxiliaires de l'Action catholique ».

D'autre part, l'Action catholique, au sens propre, se distingue des organisations qui poursuivent directement des fins sociales, économiques, professionnelles, agricoles, ouvrières, conformément aux besoins de leurs membres et de la classe à laquelle ils appartiennent. Non pas, certes, que l'Action catholique, comme telle, ne poursuive pas, elle aussi, des fins sociales et politiques, mais elle les poursuit indirectement, c'est-à-dire en subordination à la fin supérieure, qui est proprement celle de l'Église. Ces objectifs sociaux, l'Action catholique les atteint en tant qu'elle procure le bien de l'individu, tout entier, du citoyen animé d'esprit chrétien, et donc elle ne peut manquer de former des citoyens modèles, chacun dans sa classe sociale et professionnelle. Quant aux fins politiques, elle les atteint également, en ce que tous les membres de l'Action catholique, vivant dans la société et dans l'État, doivent travailler au bien commun, non seulement en défendant les principes chrétiens, mais en faisant de bonnes lois et en marquant toute l'activité civique de l'empreinte de Jésus-Christ.

Quand l'Action catholique, strictement parlant, se trouve en présence d'organisations spécialisées: ouvrières, agricoles, artis-

tiques, économiques, etc., exerçant leur action dans le camp professionnel, mais voulant cependant s'orienter selon les principes chrétiens, que doit faire l'Action catholique? Déjà, dans sa Lettre au cardinal Segura, primat d'Espagne, le Saint-Père disait à la hiérarchie: « L'autorité ecclésiastique ne peut se désintéresser de ces organisations, mais doit leur faire sentir son influence bien-faisante, et agir en sorte qu'elles s'inspirent des principes chrétiens et des enseignements de l'Église. Ainsi, l'Action catholique, en bénéficiant elle-même des avantages de ces associations, les aide à son tour et les favorise de son mieux. »

Mais ce n'est là qu'un premier pas, c'est-à-dire obtenir que les associations économiques, ou autres, se conforment à la loi morale.

Ne pourrait-on pas aller plus loin? Ne pourrait-on pas pénétrer jusqu'à l'intérieur de ces associations? Certes, ce serait un grand bien que ces organisations sociales puissent recevoir l'empreinte de l'Action catholique et être dirigées par de propres membres de l'Action catholique. Alors, sans délaisser leurs fins particulières, ces organisations ne se borneront pas à observer la loi morale, mais, tout en conservant leurs responsabilités et leur autonomie, quant à la partie matérielle proprement dite, elles pourront coopérer au but même de l'Action catholique, c'est-à-dire le bien des âmes et l'extension du règne de Jésus-Christ.

* * *

Nous avons dit à diverses reprises qu'un des éléments essentiels de l'Action catholique est l'organisation: mais l'organisation elle-même ne se réalise pleinement que dans et par l'unité. Le Saint-Père la recommande à S. Ém. le cardinal Segura en ces termes: « Comme l'Action catholique a sa nature propre et ses propres buts, elle doit avoir une propre organisation unique, disciplinée et qui coordonne toutes les forces catholiques. »

Naturellement, il peut y avoir des diversités dans la réalisation de cette unité selon les circonstances de lieu et de temps et aussi en fonction des éléments déjà existants.

Il y a donc selon les pays plusieurs variétés d'organisation d'Action catholique. En certains pays, c'est la masse qui domine; en d'autres, c'est l'élite. En d'autres lieux, on trouve des types fondamentaux d'organisation qui embrassent tous les éléments catholiques et où la seule distinction qui se vérifie est celle entre éléments masculins et féminins et selon leur âge. Le type qui semble idéal devrait être celui de quatre organisations fondamen-

tales; c'est-à-dire jeunes gens, jeunes filles, hommes catholiques et femmes catholiques. Dans les deux premières organisations, c'est la préparation qui domine, et dans les deux autres, l'action.

Vous me permettrez de mentionner brièvement un des modes d'organisation unitaire que je connais davantage pour y avoir apporté ma collaboration, je veux parler de notre organisation en Italie.

Nous avons pu réaliser cette unité grâce à d'heureuses circonstances locales et surtout parce que nous approchions de plus près le Saint-Père. L'Action catholique italienne est donc composée de six organisations (au lieu de quatre), parce que, nous aussi nous nous sommes trouvés en face d'une organisation déjà existante, celle des universitaires qu'il était tout à fait convenable de maintenir. Nous avons donc, tant du côté masculin que féminin, trois organisations: adultes, jeunes gens et universitaires. Mais les chefs de ces six organisations sont réunis dans un Comité central (Giunta Centrale), auquel le Saint-Père adjoint d'autres membres compétents.

Ce Comité central (La Giunta Centrale), non seulement régit tout l'organisation d'Action catholique, mais au moyen de bureaux ou secrétariats spéciaux dirige les activités d'ordre général, qui s'étendent au-delà de son propre champ. Par exemple, les activités sociales aboutissent aux œuvres sociales, qui tout en conservant, quant à la partie matérielle proprement dite, leurs propres responsabilités et autonomie, correspondent au programme social de l'Action catholique en ce qui regarde les buts moraux et spirituels à atteindre. L'organisation strictement et rigoureusement unitaire pourrait être au détriment des besoins de chacune des classes sociales. Cette difficulté a été résolue en organisant des catégories dans la masse même. Ainsi, nous avons dans la Jeunesse féminine catholique, diverses catégories: enseignantes, employées, ouvrières, rurales, etc.

Moyennant cette distinction, on peut réaliser, en plus de la formation générale d'Action catholique, une assistance spirituelle, morale, culturelle, répondant aux besoins particuliers des membres qui sont ainsi convenablement préparés à exercer un apostolat utile et fécond au sein de leurs catégories spéciales et de leurs professions.

Ce discours s'acheva par un émouvant hommage au Pape Pie XI, en qui Mgr Pizzardo salua le grand réalisateur de l'Action catholique.

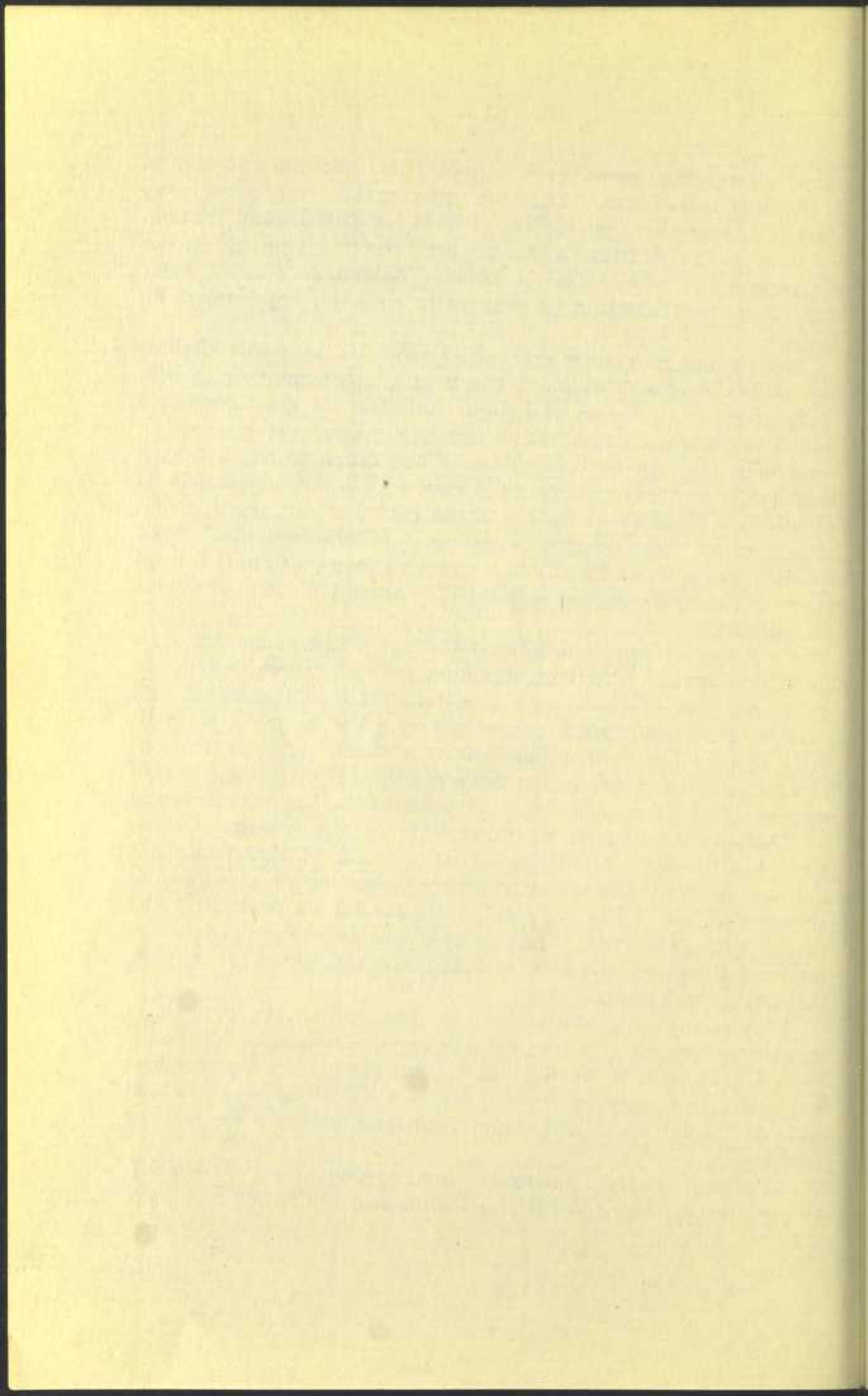


TABLE DES MATIÈRES

Lettre-Préface.....	1
---------------------	---

Devoir de l'Apostolat

<i>L'amour de Dieu</i> le commande. — Comment aimer le bon Dieu et rester indifférent à son honneur et à ses prérogatives? — Clovis, saint François d'Assise, Godefroy Kurth, Jules-Paul Tardivel..	6
<i>L'amour du prochain.</i> — Aimer quelqu'un c'est lui vouloir et lui faire du bien. — On secourt celui qui se trouve dans des embarras matériels. — Mais l'âme l'emporte sur le corps. — L'apostolat d'un industriel montréalais.....	7
<i>Nos propres intérêts.</i> — Influence du milieu. — Le moraliser c'est se rendre la vertu plus facile. — A propager sa foi, on l'affermir. — Impossible d'ailleurs de la garder si elle n'est vivante....	9
<i>Les directives des Papes.</i> — Jésus-Christ est venu sauver les âmes, tous les chrétiens doivent travailler à la même œuvre (Léon XIII) — Ce ne sont pas seulement les hommes revêtus du sacerdoce qui doivent se dévouer aux intérêts de Dieu et des âmes, mais tous sans exception (Pie X). — Il est absolument nécessaire qu'à notre époque tous soient apôtres (Pie XI).....	11

Modes d'apostolat

<i>La Prière.</i> — Aucune arme n'est aussi puissante. — Et à la portée de tous. — Trop peu s'en servent. — Statistiques religieuses de l'univers. — Le sang du Christ attend notre coopération. — Prière missionnaire. — Une conversion. — Parole de Contardo Ferrini.....	12
<i>L'Exemple.</i> — On agit plus par ce qu'on est que par ce qu'on dit ou ce qu'on fait (Ollé-Laprune). — Rôle des classes dirigeantes. — Le geste d'Ernest Psichari. — Importance de l'élite. — Imprégner sa vie des pratiques que recommande l'Eglise. — Ozanam et Ampère. — Conscience professionnelle. — Devoirs publics et sociaux. — Un maire catholique. — Soumission aux directives ecclésiastiques.....	17
<i>La Parole.</i> — Simple conversation. — Prouesses des voyageurs de commerce. — Discussion apologétique. — Notre ignorance religieuse. — Études dogmatiques qui s'imposent. — La doctrine sociale de l'Eglise. — Discours publics. — Charles Jacquier. — Orateurs de chez nous.....	27
<i>L'Action catholique.</i> — Participation des laïques à l'apostolat hiérarchique. — Les premiers chrétiens, collaborateurs des apôtres. — Action d'ordre religieux. — Un chef unique. — Centres de doctrine et d'activité sociale. — L'Action catholique italienne. — Cadres qu'offrent nos paroisses. — Directives des archevêques de Québec et de Montréal.....	37

Conclusion

A l'œuvre. — Effort individuel par la prière, l'exemple, la parole.
— Effort collectif par l'action catholique. — Atavisme bien-
faisant. — Parole de Champlain. — Vie intérieure. — Exercices
spirituels. — Sous la protection des saints Martyrs René Goupil
et Jean de la Lande, modèles des apôtres laïques. 52

Appendices

I. — Bibliographie	54
II. — Discours de Mgr Pizzardo sur l'Action catholique	57

Imprimi potest:

F.-X. BELLAVANCE, S. J.

Praep. Prov. Canadae Infer.

Nihil obstat:

Adélard DUGRÉ, S. J., censeur dioc.

13 octobre 1930

Imprimatur:

† GEORGES, Arch. Coad. de Montréal

Le 20 octobre 1930